

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

POLICE NATIONALE



PROGRAMME 176

POLICE NATIONALE

Police nationale

Programme n° 176 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19, qui a eu des conséquences paradoxales sur l'activité quotidienne de la police nationale : si les confinements ont entraîné une baisse de la délinquance dite « de voie publique » ou de l'insécurité routière et des manifestations revendicatives, ils ont obligé les forces de l'ordre à une vigilance accrue tant pour gérer l'application des mesures sanitaires que pour lutter contre la délinquance intrafamiliale ou souterraine.

Par ailleurs, 2020 a également été marquée par des réformes de structures. Ainsi, la police nationale a participé au renforcement du soutien mutualisé du ministère au sein de son secrétariat général, a modifié son organisation territoriale pour plus de réactivité et reformé son cadre d'emploi.

Un engagement toujours plus ambitieux pour la sécurité du quotidien

La police de sécurité du quotidien (PSQ) permet une police « sur mesure » qui s'adapte aux attentes de la population, aux besoins du territoire et à la nature de la délinquance. La priorité a été cette année de sensibiliser et associer les citoyens en les rendant acteurs de leur propre sécurité. Cette proximité a permis d'apporter les conseils nécessaires pour prévenir les risques et éviter l'exposition aux dangers liés aux périodes de confinement, par le rappel des consignes, le contrôle des attestations ou des établissements ouverts, l'intervention en cas de violation des règles de confinement ou de couvre-feu. À ce titre, depuis mars 2020, les services de police ont dressé près de 356 000 verbalisations pour non-respect des restrictions (déplacement, port de masque, fermeture d'établissement etc.). Sur le plan opérationnel, pour favoriser les échanges entre les acteurs locaux de la sécurité et de la prévention de la délinquance, les groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont poursuivi leurs réunions une à deux fois par mois. La préfecture de police de Paris étudie actuellement la création d'un GPO transversal à l'agglomération parisienne sur la thématique particulière des transports en commun, en association avec les opérateurs.

L'efficacité de l'action policière a bénéficié du nouveau cadre juridique mis en place par la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, avec notamment les amendes forfaitaires délictuelles (AFD). Après un déploiement progressif, la forfaitisation de l'amende pour l'usage de stupéfiant s'est généralisée, au 1er septembre 2020, à l'ensemble du territoire national. Pour rappel, ce dispositif sanctionne l'usage de stupéfiants d'une amende forfaitaire de 200 €.

Cette logique de police du quotidien se retrouve dans l'élaboration de livre blanc de la sécurité intérieure, à l'occasion de laquelle des citoyens ont été consultés. Il en est de même pour le Beauvau de la Sécurité, pour lequel des tables rondes et déplacements consacrés aux relations entre la police et la population sont prévus.

Un travail approfondi contre des formes ciblées de criminalité

Au-delà de son travail permanent contre la délinquance du quotidien, la police nationale poursuit la lutte ciblée contre certains types de délinquance. Ainsi, en matière de prévention de la radicalisation à caractère terroriste, le service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS), créé en 2017, a connu en 2020 un accroissement de ses effectifs (+ 20) développant ainsi de manière substantielle son activité. Cette structuration répond non seulement aux enjeux de sécurité immédiats en réponse à des événements tels que l'attentat à la préfecture de police, mais aussi aux grands événements à venir que sont la coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux Olympiques en 2024.

La lutte contre les stupéfiants est une priorité de la police nationale, car cette activité renforce la criminalité organisée, entraîne une appropriation de l'espace public par des groupes criminels et détériore les conditions de vie et le lien

social dans les lieux où ces trafics sont implantés. Le ministère de l'Intérieur a entrepris de recenser les points de vente pour établir une cartographie du marché des stupéfiants en France en s'appuyant sur les cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Mises en place dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants du gouvernement, ces cellules sont présentes dans chaque département. Les CROSS ont été pensées sur le modèle des GPO, comme des structures d'échange et de partage du renseignement entre tous les acteurs de la lutte contre les stupéfiants. Les informations sont ensuite centralisées par l'office anti-stupéfiants (OFAST) créé le 1er janvier 2020. Pour cette lutte contre les stupéfiants, une mesure nouvelle de 5 M€ a été accordée dans le cadre de la loi de finances pour 2020 afin de financer les équipements de techniques spéciales d'enquête.

Enfin, la police nationale est également mobilisée dans la lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes. De nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre comme le partenariat « alerte en pharmacies », la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr permettant d'entrer en relation 24h/7j avec des policiers et le 114 par SMS, accessible aux victimes ne pouvant parler de vive voix. Si les périodes de confinement ont entraîné une hausse des faits, le travail d'accompagnement des services spécialisés de la police nationale a permis une meilleure judiciarisation de ceux-ci.

Un cadre d'emploi rénové

Le nouveau schéma national du maintien de l'ordre (SNMO), présenté le 11 septembre 2020, prévoit de renforcer le renseignement en amont des événements de voie publique, de clarifier les sommations, de privilégier les interventions rapides pour interpellier les auteurs de violences et d'encadrer l'usage des armes intermédiaires. La protection des fonctionnaires de police sera également accrue. En 2020, le programme police nationale a consacré 6,9 M€ en dépenses d'équipements de protection et 4,4 M€ pour l'acquisition de véhicules de maintien de l'ordre (dont deux engins lanceur d'eau).

Dans le cadre d'une restructuration des services de la police nationale en outre-mer, le directeur général de la police nationale a impulsé la création de directions territoriales de la police nationale (DTPN) au 1er janvier 2020. Cette expérimentation est menée au sein de trois territoires ultra-marins : Guyane, Nouvelle-Calédonie et Mayotte. Sur place, l'ensemble des services de police sont regroupés et placés sous la responsabilité d'un directeur territorial, chargé de gérer les moyens et de commander les services de la sécurité publique, de la police aux frontières, de la police judiciaire et de la formation. La DTPN de Nouvelle-Calédonie intègre également l'antenne RAID, qui reste néanmoins sous gestion du service central du RAID. La création des DTPN répond à trois objectifs : renforcer l'efficacité opérationnelle et l'efficience de l'organisation en disposant d'une stratégie de sécurité adaptée au territoire, améliorer l'efficacité de la gouvernance territoriale en développant, au moyen de l'unicité de commandement, un pilotage et une vision unique de l'activité policière sur ces territoires et valoriser l'action de la police nationale et la rendre plus visible en communiquant mieux. À la suite de la publication du livre blanc sur la sécurité intérieure le 14 novembre dernier, le ministre de l'intérieur a décidé d'expérimenter ce nouveau mode de fonctionnement dans trois départements métropolitains (Pas-de-Calais, Pyrénées orientales et Savoie) à compter du 18 janvier 2021, avec la mise en place des directions départementales de la police nationale.

Un effort d'investissement poursuivi

Enfin, la police nationale a poursuivi ses efforts d'équipement, d'investissement et d'action sociale au profit de ses agents.

Si la crise sanitaire a entraîné une sous-consommation des dépenses de personnels (par un décalage des incorporations notamment), cette ressource a été consacrée, grâce à une fongibilité asymétrique, à l'investissement (équipements et immobilier) et à l'action sociale. Ces crédits ont permis notamment de renforcer l'équipement informatique nomade (7,9 M€), d'acquérir, en anticipation sur 2021, 3 000 pistolets à impulsion électrique (5,5 M€), des murs d'images pour les salles de commandement des hôtels de police d'Avignon, de Carcassonne, de Clermont-Ferrand, de Chambéry, de Rouen et de Vannes (1,5 M€), des systèmes radio de véhicules (5,1 M€) et individuels (6,7 M€). Auparavant, le dégel de la réserve de précaution avait permis de réaliser plusieurs opérations d'entretien immobilier dont le plan « poignées de porte » à hauteur de 11 M€ pour 1 840 réalisations d'améliorations des locaux. Plusieurs opérations remarquables de maintenance lourde ont été réalisées : relogement du commissariat de Deuil-la-

Barre (1,5 M€), relogement de l'INPS et du CP de Saint-Denis (2,2 M€), sécurisation de l'hôtel de police de Dijon (247 K€), réfection des terrasses toitures de l'hôtel de Police de Besançon (32 K€), travaux pour les sols et faux plafond de l'hôtel de police d'Épinal (39 K€) et rénovation du chauffage au commissariat de Bastia (13 K€).

Le développement de la procédure pénale numérique (PPN) porté par les ministères de l'Intérieur et la Justice, visant à dématérialiser les échanges entre autorité judiciaire et services enquêteurs et donc à les fluidifier et réduire les délais, a été financé à hauteur de 5,5 M€.

Le programme police nationale a bénéficié de crédits ouverts en troisième loi de finances rectificative à hauteur de 37,6 M€ pour financer l'acquisition de véhicules neufs et plus économes. Ainsi, il a été acquis 627 Renault Zoé, 627 Peugeot 5008 et 750 vélos électriques.

Outre les dépenses pérennes en matière d'action sociale, la plate-forme « Policiers victimes » a été créée en 2020. Elle permet à tous les agents de la police nationale ou membre de leur famille d'être écoutés, guidés et accompagnés à la suite d'une agression, de violences ou d'injures dans le cadre professionnel ou privé.

Enfin, conformément au projet annuel de performances pour 2020, le schéma d'emplois fixé à +1 398 ETP, hors transfert, a été réalisé dans le respect de la cible malgré des difficultés dans l'incorporation en école des lauréats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité
INDICATEUR 1.1	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
INDICATEUR 1.2	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur leur cœur de métier
INDICATEUR 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention
OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 3.1	Engagement des forces mobiles
OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone police
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
OBJECTIF 5	Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure
INDICATEUR 5.1	Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat
INDICATEUR 5.2	Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	81 737	80 117	en baisse	en baisse	66 991	en baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	2,7	2,4	en baisse	en baisse	2	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	262 543	276 419	suivi	suivi	260 695	suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	7,5	8,3	suivi	suivi	7.9	suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles et le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révéler par les victimes.

Source des données : direction centrale de la police judiciaire (DC PJ), service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – système de traitement de l'information criminelle : faits constatés-éluclidés (STIC-FCE) 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base STIC-FCE 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale (France métropolitaine). Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

INDICATEUR

1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 440 061	1 457 815	en baisse	en baisse	1 216 914	en baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	139 247	212 103	en baisse	en baisse	113 610	en baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	%	6,2	7,9	en baisse	en baisse	5.8	en baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale (France métropolitaine). Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (lâissé libre ou écroué).

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1 : « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police »**

En 2020, les bons résultats enregistrés trouvent leur origine dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire mais également avec la pérennité de la police de sécurité du quotidien (PSQ) mise en place courant 2018. En 2020, le nombre de violences physiques crapuleuses diminue de - 16,38 % par rapport à 2019.

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré, on constate une diminution modérée en 2020 (- 5,69 % par rapport à l'an dernier). La hausse enregistrée en 2019 s'expliquait notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de police.

Un dispositif particulier a été porté sur la prise en compte des violences intra-familiales via la réception des appels 17, des appels ou SMS au 114, le signalement auprès des pharmaciens, la plateforme arreteonslesviolences.gouv.fr, les associations et les possibilités d'hébergement d'urgence. Ce plan de lutte mis en place lors de la première phase de confinement a été reconduit au cours du second confinement.

Indicateur 1.2 : « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police »

Le nombre de faits constatés en matière d'atteintes aux biens et cambriolages a nettement baissé en 2020. Ainsi, le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés a diminué de 16,52 % et celui du nombre de cambriolages des résidences principales et secondaires a chuté de 46,44 %.

Ces résultats sont principalement dus au contexte exceptionnel de la crise sanitaire marqué par deux périodes de confinement, l'application de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et la mise en place de stratégies locales adaptées au particularisme de chaque territoire (occupation planifiée de la voie publique par les services de police, protection des commerces les plus exposés, développement de partenariats notamment avec les bailleurs, dispositif des citoyens vigilants, opérations tranquillité vacances).

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR**2.1 – Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	13,12	13,65	en hausse	en hausse	15,4	en hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	9,46	11,43	en hausse	en hausse	10,2	en hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	70,29	62,09	en hausse	en hausse	62,6	en hausse

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : SSMSI – STIC FCE

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. A partir de 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 "coups et blessures volontaires suivis de mort". Les données concernent l'ensemble du territoire national.

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	24 696	26 492	en hausse	en hausse	23 179	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 470	4 452	en hausse	en hausse	3 773	en hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	388 173 079	304 839 975	en hausse	en hausse	332 961 935	en hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRPPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DROM et COM sont prises en compte.

Sources des données : SSMSI et plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (PMC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de couverture des cambriolages	%	82,64	82,84	en hausse	en hausse	73,76	100
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	86,49	89,22	en hausse	en hausse	92,26	en hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	86,04	95,01	en hausse	en hausse	86,32	en hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données :

Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur leur coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	8,7	9	en baisse	en baisse	7	en baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité (MCI - TEP 131). Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante informatisée des services de la police nationale sous le code TEP 132.

Source des données : SSMSI

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

INDICATEUR**2.5 – Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	36,81	36,43	41	41	36,88	41

Commentaires techniques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante informatisée (MCI) et notamment sur le test d'emploi des personnels 1.3.1. défini par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance).

Le système d'information ne permet pas de distinguer le type des emplois. Tous les personnels sont pris en compte dans le nombre d'heures totales d'activité (potentiel horaire utilisé). Dès lors, deux facteurs contribuent à minorer le résultat de l'indicateur : d'une part, l'activité des personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont les statuts d'emploi ne les engagent pas sur le terrain et d'autre part, l'obligation pour les policiers de rédiger un volume important d'actes de procédure résultant de la constatation des infractions et de l'élucidation des crimes et délits. Ces deux limites pèsent sur l'activité à l'extérieur des locaux.

Source des données :

DCSP et PP

Mode de calcul :

Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité * 100

INDICATEUR**2.6 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen d'intervention	minutes	14'19"	11'03"	<10	<10	12"	<10

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17). Requête « Etat 232 » sur la main courante informatisée (MCI).

Sources des données : DCSP et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés »**

Les indicateurs de « taux d'élucidation » témoignent de l'efficacité des services dans la résolution des crimes et délits. En 2020, l'élucidation des vols avec violence (+ 1,75 point) et des homicides (+ 0,51 point) progresse légèrement par rapport à l'an dernier. En revanche, l'élucidation des cambriolages baisse de 1,23 point par rapport à 2019.

Parmi les facteurs d'amélioration, la rationalisation et la consolidation des méthodes de la police scientifique, le déploiement d'outils numériques telles que les tablettes NEO et la vidéo protection contribuent à fiabiliser la collecte des données, puis leur exploitation et à fluidifier la circulation de l'information entre les unités d'investigation et de voie publique.

620 homicides ont été constatés et 388 élucidés. La résolution de ces affaires criminelles bénéficie en particulier de l'analyse criminelle au sein des services, du renseignement criminel centralisé, analysé et partagé avec les autres services contributeurs de la police nationale par le service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique de la criminalité organisée (SIRASCO) ainsi que ses antennes territoriales. Sur le plan technique, les enquêteurs ont notamment recours au service interministériel d'assistance technique (SIAT) et à ses antennes locales ainsi qu'aux

laboratoires d'investigations opérationnelles du numérique (LION) et aux unités d'identification des traces technologiques. Les services de police technique et scientifique apportent également leur concours spécialisé aux enquêteurs. Par ailleurs, les techniques d'enquêtes mises en œuvre à l'encontre des manifestations de violence criminelle récurrente contribuent aux résultats. Il en est ainsi de la méthode dite « proactive » qui consiste à diligenter, parallèlement aux dossiers d'homicides notamment, des enquêtes d'initiative à l'encontre de membres de groupes criminels impliqués, sous différentes qualifications pénales (association de malfaiteurs, trafic de stupéfiants...). Ce travail judiciaire exigeant permet parfois de neutraliser les équipes de malfaiteurs avant leur passage à l'action.

Indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites »

En 2020, le nombre de personnes mises en cause pour revente et trafic de stupéfiants a baissé de 12,51 % par rapport à l'an dernier. La police nationale mobilise l'ensemble de ses unités (sûretés départementales et urbaines, renseignement territorial, offices centraux - OFAST et groupes interministériels de recherches – GIR) contre les acteurs de cette économie souterraine et concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés (recensement des points de deals), notamment dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) et les quartiers de reconquête républicaine. Les cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) permettent aussi de mieux collecter, recouper et analyser les informations recueillies. Ancrées localement, ces cellules permettent de connaître parfaitement le terrain et les enjeux associés à chaque territoire. Néanmoins, la baisse des interpellations s'explique principalement par les périodes de confinement.

En 2020, le nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger est en baisse (- 15,25 % par rapport à 2019).

La PAF a enregistré 85 645 procédures de non-admissions en 2020 contre 58 645 en 2019, soit une hausse de + 45,5 %. Cette hausse est liée à l'augmentation des découvertes de non-admis à certaines frontières et au renforcement des contrôles aux frontières, notamment en Guyane où les patrouilles fluviales aux frontières franco-brésiliennes et franco-surinamaise sont pérennisées.

51 149 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2020, soit une diminution de - 50 % au regard de l'année précédente (102 317). Cette baisse est liée aux conséquences de la crise sanitaire qui a entraîné l'arrêt ou la diminution drastique du flux des passagers sur les vecteurs aériens ou portuaires.

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'activité des services d'investigation de la DCPAF a été fortement ralentie. Les mesures de restriction de la liberté d'aller et venir (fermetures des frontières, confinements et couvre-feux successifs) ont conduit tant les autorités judiciaires et les services que les structures criminelles elles-mêmes à se réorganiser. En dépit de ce contexte sanitaire et judiciaire défavorable, les services d'investigations de la DCPAF ont été engagés sur différents fronts parmi lesquels la lutte contre les départs maritimes sauvages de migrants vers la Grande-Bretagne. Des filières d'immigration irrégulière complexes ont été démantelées tout au long de l'année, avec l'OCRIEST en fer de lance.

Enfin, en 2020, 214 filières d'immigration irrégulière et d'emploi d'étrangers sans titre ont été démantelées. Ce nombre correspond à une diminution de - 19,9 % par rapport à 2019 (267 filières démantelées).

Après une diminution des saisies d'avoirs criminels en 2019, les résultats en hausse obtenus en 2020 témoignent de la coopération réussie des services sur cette thématique. La nature des biens saisis par les services de la police nationale en 2020 représentait une forte part d'immeubles, puis des comptes de dépôt, des véhicules et du numéraire. En matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants, les avoirs criminels saisis par les services de la police nationale se sont élevés à 62 113 404 € en 2020.

Indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique »

Le constat pour l'année 2020 montre une baisse de la majorité des données. Cette diminution s'explique par une activité plus restreinte liée à la crise sanitaire. En effet, pour ce qui concerne les cambriolages, les déplacements pour constatation ont baissé de près de 21 %.

Quant aux signalisations, l'effort est toujours marqué et soutenu afin de consolider l'alimentation et les résultats en matière d'identification. Le taux de signalisation biologique au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) enregistre une hausse par rapport à 2019 (+ 3,04 points). En revanche, le taux de signalisations papillaires enregistrées au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) marque une régression de 8,69 points de moins qu'en 2019.

Si la crise sanitaire a impacté l'activité, les résultats notamment du dernier trimestre 2020, permettent de limiter la baisse observée dans la première partie de l'année, tant pour l'ensemble des données de FAED que pour celles du FNAEG.

Indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur leur cœur de métier »

Après avoir légèrement augmenté en 2019, le nombre d'heures et le taux de missions périphériques diminuent (7 615 410 en 2019 et 5 210 974 en 2020, soit - 31,6 %) malgré l'augmentation de 157,5 % des heures fonctionnaires consacrées aux procurations pour les élections municipales. Le ministre de l'intérieur a annoncé le 14 octobre dernier des mesures en matière d'organisation afin d'améliorer le quotidien des policiers comme la fin progressive du recueil des procurations en commissariat.

Il faut également prendre en compte la variation de - 12,6 % du nombre des missions opérationnelles lié à la crise sanitaire.

Indicateur 2.5 « Taux d'engagement des effectifs sur le terrain »

En 2020, le taux d'engagement des effectifs sur le terrain a peu progressé (+ 0,45 points), et reste au-dessous de la cible fixée à 41 %. L'épidémie de Covid-19 mobilise fortement les services de police pour le respect des mesures sanitaires (contrôles quotidiens, interventions dans des fêtes clandestines...). Le temps consacré au traitement des procédures pèse également sur les services, au détriment de la présence d'effectifs sur la voie publique.

Indicateur 2.6 « Délai moyen d'intervention »

En 2020, le délai moyen d'intervention demeure au-dessus de la cible (fixée à moins de 10 minutes).

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	34,5	20,31	Suivi	Suivi	29.15	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	24,1	39,01	Suivi	Suivi	29.32	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul :

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, la part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité est de 29,15 % contre 20,31 % en 2019. Elle connaît une hausse de 42,23 % en passant de 8,24 U/J à 11,72 U/J entre 2019 et 2020. Cette augmentation est principalement due au redéploiement sur des missions de sécurisation renforcée (PNSR/PSQ) consécutivement à la crise sanitaire.

La part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public est de 29,32 % contre 39,01 % en 2019. Elle connaît une régression de 25,52 % en passant de 15,83 U/J à 11,79 U/J entre 2019 et 2020. Cette diminution est également due à la crise sanitaire durant laquelle les missions de maintien d'ordre ont été moindres.

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Nombre de tués en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de tués en zone police	Nb	946	964	en baisse	en baisse	784	en baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) pour enrichissement et exploitation.

Les consolidations effectuées par l'ONISR parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Source des données : ONISR**Mode de calcul** : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N.**INDICATEUR****4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,95	0,83	>1	>1	0.89	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

INDICATEUR

4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,16	1,03	>1	>1	1.12	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages de produits stupéfiants réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen de kits salivaires, à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Indicateur 4.1 « Nombre de tués en zone police »

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

La baisse de 18,25 % du nombre de tués en zone police est à relativiser. Tous les indicateurs de sécurité routière sont en baisse cette année. La pandémie de la Covid-19 a en effet entraîné des mesures de restrictions de déplacements.

Par ailleurs, le contexte sanitaire a induit une évolution des comportements. En effet, les usagers ont privilégié les pratiques individuelles comme le vélo, la marche ou l'usage d'EDPM (Engins de Déplacements Personnels Motorisés), par exemple les trottinettes électriques.

La baisse de la mortalité est la plus forte pour les personnes âgées de 75 ans ou plus. Les seniors ont réduit fortement leurs déplacements avec l'épidémie.

Indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool »

En 2020, l'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool a peu augmenté (+ 0,06 point).

Cela résulte de la nette diminution du nombre d'accidents impliquant la consommation d'alcool (-37,04%) à mettre en parallèle avec la diminution du nombre d'infractions sanctionnées (-53,63%).

Indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants »

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En 2020, l'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels demeure au-dessus de la cible (>1). Les forces police ont recours à des tests salivaires au même titre que ceux de l'alcoolémie, ce qui permet un gain de temps considérable dans les contrôles et accentue l'action répressive.

OBJECTIF**5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 – Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat	minutes	19	20,30	<20	<20	29	<20

Commentaires techniques

L'absence d'état statistique sur l'accueil du public pour les utilisateurs de la MCI V6 implique de développer une application locale alternative (48 départements concernés).

Source des données :

Extraction de rapports statistiques de la nouvelle main courante informatisée (N-MCI, état 5.5.1) et requête à partir d'une application locale pour les services dotés de la MCI V6.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

INDICATEUR**5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	81,14	79,84	>80%	>80%	77,65	>80%

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat est supérieur à la cible. Il est à noter que seuls les services de police de 53 départements et la préfecture de police sont dotés de l'application pouvant extraire cet indicateur.

Afin de maintenir un délai de prise en charge de l'utilisateur inférieur à 20 minutes, la police nationale s'est engagée dans une démarche de professionnalisation de la mission accueil qui intègre :

- la nomination de référents accueil chargés d'évaluer, coordonner et optimiser l'organisation de l'accueil du public ;
- la mise en place de formations spécifiquement dédiées aux agents occupant la fonction d'accueil ;
- la généralisation du dispositif de pré-plainte qui permet de réduire les délais d'obtention d'un rendez-vous.

Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après la préplainte en ligne baisse de -2,19 points. En raison de la crise sanitaire, les victimes ne se sont pas toujours rendues au commissariat dans le délai afin de signer leur plainte. En effet, le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours suite à une pré-plainte en ligne est corrélé aux disponibilités des victimes pour se rendre aux commissariats et à la capacité des forces de l'ordre pour les accueillir.

L'enjeu pour les forces de l'ordre est donc de faciliter le passage en commissariat en fluidifiant l'accueil des victimes et leur prise en charge. Dans chaque commissariat des référents accueil sont chargés de cette mission.

Police nationale

Programme n° 176 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 403 050 777 1 451 289 180	7 465				1 403 050 777 1 451 296 645	1 403 050 777
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	65 943 388 1 896 466	7 465				65 943 388 1 903 932	65 943 388
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 337 107 389 1 449 392 714					1 337 107 389 1 449 392 714	1 337 107 389
02 – Sécurité et paix publiques	3 222 234 811 3 138 913 649					3 222 234 811 3 138 913 649	3 222 234 811
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	151 445 036					151 445 036 0	151 445 036
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 070 789 775 3 138 913 649					3 070 789 775 3 138 913 649	3 070 789 775
03 – Sécurité routière	449 708 805 440 999 052					449 708 805 440 999 052	449 708 805
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	21 136 314					21 136 314 0	21 136 314
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	428 572 491 440 999 052					428 572 491 440 999 052	428 572 491
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 014 778 423 942 086 001					1 014 778 423 942 086 001	1 014 778 423
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	47 694 586 933 581 822					47 694 586 933 581 822	47 694 586
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	967 083 837 8 504 179					967 083 837 8 504 179	967 083 837
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 054 621 089 3 101 616 901					3 054 621 089 3 101 616 901	3 054 621 089
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	143 567 191 2 624 622 283					143 567 191 2 624 622 283	143 567 191
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 911 053 898 476 994 618					2 911 053 898 476 994 618	2 911 053 898
06 – Commandement, ressources	809 996 732	855 952 721	217 302 058	33 618 273	4 814 433	1 921 684 217	1 948 462 938

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
humaines et logistique	714 362 664	873 757 748	187 609 754	35 945 158	8 591 848	1 820 267 172	
06.01 – Formation		17 938 658 22 886 743	15 941			17 938 658 22 902 683	17 938 658
06.02 – Action sociale		24 197 486 24 088 450		-4 620		24 197 486 24 083 830	24 397 486
06.03 – Immobilier		31 426 135	147 493 950 77 684 929		1 000 000 4 600 000	148 493 950 113 711 064	152 267 932
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		-2 772				0 -2 772	0
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		97 357 664 48 069 011	14 845 670 17 575 869			112 203 334 65 644 880	112 203 334
06.07 – Soutien (autres dépenses)	771 926 886 147 858 669	716 458 913 747 290 181	54 962 438 92 333 015	33 618 273 35 949 778	3 814 433 3 991 848	1 580 780 943 1 027 423 492	1 603 585 682
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	38 069 846 566 503 995					38 069 846 566 503 995	38 069 846
Total des AE prévues en LFI	9 954 390 637	855 952 721	217 302 058	33 618 273	4 814 433	11 066 078 122	11 092 856 843
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+358 301		+38 424 077 (hors titre 2)			+38 782 378	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-49 322 876		+83 610 881 (hors titre 2)			+34 288 005	
Total des AE ouvertes	9 905 426 062		1 233 722 443 (hors titre 2)			11 139 148 505	
Total des AE consommées	9 789 267 446	873 765 213	187 609 754	35 945 158	8 591 848	10 895 179 420	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 403 050 777 1 451 289 180	246				1 403 050 777 1 451 289 426	1 403 050 777
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	65 943 388 1 896 466	246				65 943 388 1 896 712	65 943 388
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 337 107 389 1 449 392 714					1 337 107 389 1 449 392 714	1 337 107 389
02 – Sécurité et paix publiques	3 222 234 811 3 138 913 649					3 222 234 811 3 138 913 649	3 222 234 811
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	151 445 036					151 445 036 0	151 445 036
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 070 789 775 3 138 913 649					3 070 789 775 3 138 913 649	3 070 789 775
03 – Sécurité routière	449 708 805 440 999 052					449 708 805 440 999 052	449 708 805
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	21 136 314					21 136 314 0	21 136 314
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	428 572 491 440 999 052					428 572 491 440 999 052	428 572 491
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 014 778 423 942 086 001					1 014 778 423 942 086 001	1 014 778 423

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	47 694 586 933 581 822					47 694 586 933 581 822	47 694 586
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	967 083 837 8 504 179					967 083 837 8 504 179	967 083 837
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 054 621 089 3 101 616 901					3 054 621 089 3 101 616 901	3 054 621 089
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	143 567 191 2 624 622 283					143 567 191 2 624 622 283	143 567 191
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 911 053 898 476 994 618					2 911 053 898 476 994 618	2 911 053 898
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	809 996 732 714 362 664	770 439 879 862 926 456	200 865 881 218 043 887	33 618 273 36 439 833	4 814 433 9 212 084	1 819 735 198 1 840 984 924	1 846 513 919
06.01 – Formation		17 938 658 20 054 111	15 941			17 938 658 20 070 051	17 938 658
06.02 – Action sociale		24 127 486 24 187 388		5 299		24 127 486 24 192 687	24 327 486
06.03 – Immobilier		31 125 324	137 917 762 114 386 234	75 748	1 000 000 4 600 000	138 917 762 150 187 307	142 691 744
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		111 628				0 111 628	0
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		36 659 924 41 490 964	7 985 681 14 251 145			44 645 605 55 742 109	44 645 605
06.07 – Soutien (autres dépenses)	771 926 886 147 858 669	691 713 811 745 957 040	54 962 438 89 390 568	33 618 273 36 358 786	3 814 433 4 612 084	1 556 035 841 1 024 177 147	1 578 840 580
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	38 069 846 566 503 995					38 069 846 566 503 995	38 069 846
Total des CP prévus en LFI	9 954 390 637	770 439 879	200 865 881	33 618 273	4 814 433	10 964 129 103	10 990 907 824
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+358 301		+38 424 077 (hors titre 2)			+38 782 378	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-49 322 876		+25 479 891 (hors titre 2)			-23 842 985	
Total des CP ouverts	9 905 426 062		1 073 642 434 (hors titre 2)			10 979 068 496	
Total des CP consommés	9 789 267 446	862 926 702	218 043 887	36 439 833	9 212 084	10 915 889 952	

Police nationale

Programme n° 176 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2019 Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757					1 235 399 868	1 235 399 868 1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569					57 569 766	57 569 766 47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188					1 177 830 102	1 177 830 102 1 345 884 188
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482					3 135 752 564	3 135 752 564 3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479					146 285 479	146 285 479 0
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482					2 989 467 085	2 989 467 085 3 077 187 482
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380					474 358 104	474 358 104 432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051					22 105 051	22 105 051 0
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380					452 253 053	452 253 053 432 121 380
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074					914 995 698	914 995 698 891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125					42 638 135	42 638 135 183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949					872 357 563	872 357 563 708 229 949
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517					2 882 195 078	2 882 195 078 3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123					134 470 169	134 470 169 121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 747 724 909 2 881 704 393					2 747 724 909	2 747 724 909 2 881 704 393
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	1 025 523 437 1 013 385 233	285 323 250 267 238 098	33 223 082 41 075 319	6 855 670 8 140 236	2 316 155 236	2 316 155 236 2 276 164 526
06.01 – Formation		17 123 706 26 244 226		2 029		17 123 706	17 123 706 26 246 256
06.02 – Action sociale		24 627 486 25 441 830		-670		24 627 486	24 627 486 25 441 160
06.03 – Immobilier	1 093	26 354 400	164 467 000 103 508 668		1 000 000 1 000 000	165 467 000	165 467 000 130 864 161
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		32 843 023 42 652 993	5 940 928 3 963 955			38 783 951	38 783 951 46 616 947
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		42 716 173 79 324 401	43 057 262 37 338 173			85 773 435	85 773 435 116 662 574
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783	908 213 049	71 858 060	33 223 082	5 855 670	1 939 399 644	1 939 399 644

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
	144 055 441	813 367 384	122 427 302	41 073 959	7 140 236		1 128 064 322
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105					44 980 014	44 980 014 802 269 105
Total des AE prévues en LFI	9 607 931 109	1 025 523 437	285 323 250	33 223 082	6 855 670	10 958 856 548	10 958 856 548
Total des AE consommées	9 743 944 850	1 013 385 233	267 238 098	41 075 319	8 140 236		11 073 783 735

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 235 399 868 1 393 783 757					1 235 399 868	1 235 399 868 1 393 783 757
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	57 569 766 47 899 569					57 569 766	57 569 766 47 899 569
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 177 830 102 1 345 884 188					1 177 830 102	1 177 830 102 1 345 884 188
02 – Sécurité et paix publiques	3 135 752 564 3 077 187 482					3 135 752 564	3 135 752 564 3 077 187 482
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 285 479					146 285 479	146 285 479 0
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 989 467 085 3 077 187 482					2 989 467 085	2 989 467 085 3 077 187 482
03 – Sécurité routière	474 358 104 432 121 380					474 358 104	474 358 104 432 121 380
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	22 105 051					22 105 051	22 105 051 0
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	452 253 053 432 121 380					452 253 053	452 253 053 432 121 380
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	914 995 698 891 624 074					914 995 698	914 995 698 891 624 074
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	42 638 135 183 394 125					42 638 135	42 638 135 183 394 125
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	872 357 563 708 229 949					872 357 563	872 357 563 708 229 949
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 882 195 078 3 002 902 517					2 882 195 078	2 882 195 078 3 002 902 517
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	134 470 169 121 198 123					134 470 169	134 470 169 121 198 123
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et	2 747 724 909 2 881 704 393					2 747 724 909	2 747 724 909 2 881 704 393

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
cabinets							
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	965 229 797 946 325 640	822 286 085 894 625 192	273 620 825 219 811 648	33 218 273 37 060 897	6 855 670 7 520 000	2 101 210 650	2 101 210 650 2 105 343 376
06.01 – Formation		17 123 706 22 540 552		2 029		17 123 706	17 123 706 22 542 582
06.02 – Action sociale		24 627 486 24 408 570		5 940		24 627 486	24 627 486 24 414 510
06.03 – Immobilier	1 093	20 468 856	160 996 876 103 978 956		1 000 000 1 000 000	161 996 876	161 996 876 125 448 906
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		32 552 653 36 687 163	5 940 928 3 301 093	63 026		38 493 581	38 493 581 40 051 282
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		37 829 932 74 335 669	34 824 961 35 066 382			72 654 893	72 654 893 109 402 052
06.07 – Soutien (autres dépenses)	920 249 783 144 055 441	710 152 308 716 184 381	71 858 060 77 465 216	33 218 273 36 989 901	5 855 670 6 520 000	1 741 334 094	1 741 334 094 981 214 940
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	44 980 014 802 269 105					44 980 014	44 980 014 802 269 105
Total des CP prévus en LFI	9 607 931 109	822 286 085	273 620 825	33 218 273	6 855 670	10 743 911 962	10 743 911 962
Total des CP consommés	9 743 944 850	894 625 192	219 811 648	37 060 897	7 520 000		10 902 962 586

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 743 944 850	9 954 390 637	9 789 267 446	9 743 944 850	9 954 390 637	9 789 267 446
Rémunérations d'activité	5 827 213 837	5 935 966 382	5 870 598 107	5 827 213 837	5 935 966 382	5 870 598 107
Cotisations et contributions sociales	3 887 868 432	3 987 604 627	3 890 321 220	3 887 868 432	3 987 604 627	3 890 321 220
Prestations sociales et allocations diverses	28 862 581	30 819 628	28 348 120	28 862 581	30 819 628	28 348 120
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 013 385 233	855 952 721	873 765 213	894 625 192	770 439 879	862 926 702
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	980 907 233	821 230 563	839 631 213	862 147 192	735 717 721	828 797 702
Subventions pour charges de service public	32 478 000	34 722 158	34 134 000	32 478 000	34 722 158	34 129 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	267 238 098	217 302 058	187 609 754	219 811 648	200 865 881	218 043 887
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	243 533 043	202 456 388	174 036 018	203 257 024	192 880 200	208 341 903
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	23 705 055	14 845 670	13 573 736	16 554 624	7 985 681	9 701 984
Titre 6 – Dépenses d'intervention	41 075 319	33 618 273	35 945 158	37 060 897	33 618 273	36 439 833
Transferts aux ménages	-472	0	-4 620	6 138	0	5 299
Transferts aux entreprises	0	0	0	63 026	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 568	27 991 567	28 000 000	27 991 568	27 991 567	28 075 748
Transferts aux autres collectivités	13 084 223	5 626 706	7 949 778	9 000 165	5 626 706	8 358 786
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	8 140 236	4 814 433	8 591 848	7 520 000	4 814 433	9 212 084
Dotations en fonds propres	8 140 236	4 814 433	8 591 848	7 520 000	4 814 433	9 212 084

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Total hors FdC et AdP		11 066 078 122			10 964 129 103	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-48 964 575			-48 964 575	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+122 034 958			+63 903 968	
Total*	11 073 783 735	11 139 148 505	10 895 179 420	10 902 962 586	10 979 068 496	10 915 889 952

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel			358 301			358 301
Autres natures de dépenses	41 373 000	26 778 721	38 424 077	41 373 000	26 778 721	38 424 077
Total	41 373 000	26 778 721	38 782 378	41 373 000	26 778 721	38 782 378

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		2 737 654		2 737 654				
03/2020	358 301	768 784	358 301	768 784				
04/2020		388 224		388 224				
05/2020		250 486		250 486				
06/2020		879 607		879 607				
07/2020		1 634 173		1 634 173				
08/2020		334 150		334 150				
09/2020		607 215		607 215				
10/2020		1 617 717		1 617 717				
11/2020		1 527 980		1 527 980				
12/2020		1 995 926		1 995 926				
01/2021		101 874		101 874				
Total	358 301	12 843 789	358 301	12 843 789				

Police nationale

Programme n° 176 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		2 854 585		2 854 585				
03/2020		729 046		729 046				
04/2020		101 162		101 162				
05/2020		285 751		285 751				
06/2020		586 359		586 359				
07/2020		2 212 073		2 212 073				
08/2020		176 666		176 666				
09/2020		1 555 760		1 555 760				
10/2020		11 224 491		11 224 491				
11/2020		3 074 642		3 074 642				
12/2020		2 773 867		2 773 867				
01/2021		17 295		17 295				
Total		25 591 696		25 591 696				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		81 717 069						
Total		81 717 069						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		8 358 542		120 401				
Total		8 358 542		120 401				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		4 001 304		373 298				
Total		4 001 304		373 298				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021						11 408		11 408
Total						11 408		11 408

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020	347 827	877 695	347 827					536 805
01/09/2020		1 800 000		1 800 000				
24/11/2020	503 750		503 750		884 275			884 275
09/12/2020		1 516 002		1 516 002				
Total	851 577	4 193 697	851 577	3 316 002		884 275		1 421 080

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					117 000	449 292	117 000	1 117 392
24/11/2020					290 000	22 732 299	290 000	5 891 338
Total					407 000	23 181 591	407 000	7 008 730

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		37 650 000		30 100 000				
30/11/2020					49 767 453	28 243 865	49 767 453	
Total		37 650 000		30 100 000	49 767 453	28 243 865	49 767 453	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 209 878	174 356 097	1 209 878	72 345 187	50 174 453	52 321 139	50 174 453	8 441 218

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 23055 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	11	12	14
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		11	12	14

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 403 050 777 1 451 289 180	7 465	1 403 050 777 1 451 296 645	1 403 050 777 1 451 289 180	246	1 403 050 777 1 451 289 426
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	65 943 388 1 896 466	7 465	65 943 388 1 903 932	65 943 388 1 896 466	246	65 943 388 1 896 712
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 337 107 389 1 449 392 714		1 337 107 389 1 449 392 714	1 337 107 389 1 449 392 714		1 337 107 389 1 449 392 714
02 – Sécurité et paix publiques	3 222 234 811 3 138 913 649		3 222 234 811 3 138 913 649	3 222 234 811 3 138 913 649		3 222 234 811 3 138 913 649
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	151 445 036		151 445 036 0	151 445 036		151 445 036 0
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 070 789 775 3 138 913 649		3 070 789 775 3 138 913 649	3 070 789 775 3 138 913 649		3 070 789 775 3 138 913 649
03 – Sécurité routière	449 708 805 440 999 052		449 708 805 440 999 052	449 708 805 440 999 052		449 708 805 440 999 052
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	21 136 314		21 136 314 0	21 136 314		21 136 314 0
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	428 572 491 440 999 052		428 572 491 440 999 052	428 572 491 440 999 052		428 572 491 440 999 052
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 014 778 423 942 086 001		1 014 778 423 942 086 001	1 014 778 423 942 086 001		1 014 778 423 942 086 001
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	47 694 586 933 581 822		47 694 586 933 581 822	47 694 586 933 581 822		47 694 586 933 581 822
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	967 083 837 8 504 179		967 083 837 8 504 179	967 083 837 8 504 179		967 083 837 8 504 179
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 054 621 089 3 101 616 901		3 054 621 089 3 101 616 901	3 054 621 089 3 101 616 901		3 054 621 089 3 101 616 901
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	143 567 191 2 624 622 283		143 567 191 2 624 622 283	143 567 191 2 624 622 283		143 567 191 2 624 622 283
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 911 053 898 476 994 618		2 911 053 898 476 994 618	2 911 053 898 476 994 618		2 911 053 898 476 994 618
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	809 996 732 714 362 664	1 111 687 485 1 105 904 508	1 948 462 938 1 820 267 172	809 996 732 714 362 664	1 009 738 466 1 126 622 260	1 846 513 919 1 840 984 924
06.01 – Formation		17 938 658 22 902 683	17 938 658 22 902 683		17 938 658 20 070 051	17 938 658 20 070 051
06.02 – Action sociale		24 197 486 24 083 830	24 397 486 24 083 830		24 127 486 24 192 687	24 327 486 24 192 687

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.03 – Immobilier		148 493 950 113 711 064	152 267 932 113 711 064		138 917 762 150 187 307	142 691 744 150 187 307
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		-2 772	0 -2 772		111 628	0 111 628
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		112 203 334 65 644 880	112 203 334 65 644 880		44 645 605 55 742 109	44 645 605 55 742 109
06.07 – Soutien (autres dépenses)	771 926 886 147 858 669	808 854 057 879 564 822	1 603 585 682 1 027 423 492	771 926 886 147 858 669	784 108 955 876 318 478	1 578 840 580 1 024 177 147
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	38 069 846 566 503 995		38 069 846 566 503 995	38 069 846 566 503 995		38 069 846 566 503 995
Total des crédits prévus en LFI *	9 954 390 637	1 111 687 485	11 066 078 122	9 954 390 637	1 009 738 466	10 964 129 103
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-48 964 575	+122 034 958	+73 070 383	-48 964 575	+63 903 968	+14 939 393
Total des crédits ouverts	9 905 426 062	1 233 722 443	11 139 148 505	9 905 426 062	1 073 642 434	10 979 068 496
Total des crédits consommés	9 789 267 446	1 105 911 973	10 895 179 420	9 789 267 446	1 126 622 506	10 915 889 952
Crédits ouverts - crédits consommés	+116 158 616	+127 810 470	+243 969 085	+116 158 616	-52 980 072	+63 178 544

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 62 770 205 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	9 954 390 637	1 115 377 957	11 069 768 594	9 954 390 637	1 013 428 938	10 967 819 575
Amendements	0	-3 690 472	-3 690 472	0	-3 690 472	-3 690 472
LFI	9 954 390 637	1 111 687 485	11 066 078 122	9 954 390 637	1 009 738 466	10 964 129 103

En titre 2, les crédits ouverts en LFI se sont élevés à 9 954,39 M€ en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), soit une augmentation de 3,6 % par rapport aux crédits inscrits en LFI pour 2019.

En hors titre 2, le PLF 2020 qui s'élève à 1 115 377 957 € en AE et 1 013 428 938 € en CP a été minoré de 3 690 472 € en AE et CP au titre de l'amendement n°II-8 du 15 novembre 2019. Cet amendement prend en compte :

- une minoration de 4,76 M€ afin de gager les votes intervenus en débat ;
- une majoration de 1,07 M€ afin de prendre en compte les conséquences des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial 2019, concernant revalorisation du barème de remboursement des frais de repas pour les agents publics en formation ou en mission avec un rehaussement de la prise en charge des repas.

Compte tenu de cet amendement, les crédits ouverts en LFI hors titre 2 sont de 1 111 687 485 € en AE et 1 009 738 466 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés par cinq mouvements réglementaires (en AE=CP) :

- les décrets 2020-1015 du 7 août 2020 et 2020-148 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits pour un montant 942 500 € (dont 675 584 € hors CAS Pensions et 266 916 € de CAS Pensions) et de 18 ETPT afin d'assurer le remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le programme 176 pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- le décret 2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits pour un montant de - 273 500 € hors CAS Pensions et - 2 ETPT, destiné au financement de la montée en puissance du commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) ;
- le décret 2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits pour un montant de 182 577 € hors CAS Pensions et de 3 ETPT, destiné au financement de la contribution du programme 176 à l'activité du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) ;
- le décret 2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits pour un montant de - 117 000 € (dont - 86 000 € hors CAS Pensions et - 31 000 € de CAS Pensions), destiné au financement de la transformation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL), direction active de la préfecture de police, en une direction administrative : la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT) ;
- le décret 2020-1449 du 24 novembre 2020 portant virement de crédits pour un montant de - 290 000 €, destiné au financement des vacances au profit des services de soutien des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

Ces mouvements réglementaires ont conduit à une augmentation des crédits du titre 2 de + 0,44 M€ dont + 0,21 M€ HCAS et + 0,24 M€ de CAS Pensions.

La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé les crédits de réserve de précaution pour un montant de 49 767 453 € CAS Pensions compris (en AE=CP).

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice de 2020, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n°2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement du service national des données de voyage (SNDV) de 3 349 700 € en AE et 1 935 200 € en CP ;

- le décret n° 2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans le cadre du financement du transfert du centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) pour 267 995 € en AE et CP ;

- le décret n°2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de la subvention aux organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE et CP ;

- le décret n°2020-1105 du 1^{er} septembre 2020 portant transfert de crédit en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au profit de la direction générale de la sécurité intérieure de 1 800 000 € en AE et CP

- le décret n°2020-1560 du 9 décembre 2020 portant transfert de crédits :

- au titre du financement d'équipement contre les risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques (NRBC) pour un montant de 1 016 002 € en AE et en CP ;
- dans le cadre du financement du centre de certification des unités cynotechniques privées pour la détection des explosifs (CYNODEX) pour un montant de 300 000 € en AE et en CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » ;
- au profit de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 200 000 € en AE et CP ;

- le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits pour le remboursement des équipements de protection de lutte contre la covid-19 en provenance du programme 122 « Concours spécifiques et administration » pour 11 261 € en AE et CP ;
- le décret n°2020-1449 du 24 novembre 2020 portant virement de crédit destiné au remboursement des équipements de protection de lutte contre la covid-19 :
 - en provenance du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » pour 96 433 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 161 « Sécurité civile » pour 145 520 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 207 « Sécurité et éducation routière » pour 120 921 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » pour 609 042 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 303 « Immigration et asile » pour 50 162 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » pour 2 856 660 € en AE et CP.

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits à destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » destinée à la montée en puissance du commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) pour 2 740 000 € en AE et CP ;
- le décret n° 2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » :
 - pour le financement de l'installation de la plateforme test du centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) des transports collectifs en IDF pour 244 500 € en AE et CP ;
 - pour le financement des restes-à-payer d'engagements juridiques qui n'ont pas basculé dans le cadre de la création de la DNUM pour le marché PAF Roissy-Orly pour 668 100 € en CP ;
 - pour le financement d'une recette perçue du plan de vidéoprotection de la ville de Paris (PVPP) arrivée indûment sur le P176 pour 274 792 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 portant virement de crédit :
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » au titre du financement de la mutualisation du service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA) pour 600 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la formation, des apprentis et frais divers des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) pour 310 000 € en AE et CP ;
 - à destination du programme 303 « Immigration et asile » dans le cadre du financement de l'externalisation des centres de rétention administrative (CRA) pour 877 715 € en AE et 347 880 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour financer l'immobilier de l'administration centrale à hauteur de 18 872 649 € en AE et 1 304 662 € en CP ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » pour le financement de l'hébergement des serveurs informatiques de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) par le service de traitement de l'information de la gendarmerie (STIG) à hauteur de 248 421 € en AE et CP ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » au titre du financement des commandes d'effets de lutte contre la covid-19 pour 2 628 542 € en AE et CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement des commandes d'effets de lutte contre la covid-19 pour 2 805 381 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre destiné au financement d'une partie du plan d'emplois des crédits (PEC) 2020 de la police nationale remboursée à la direction du numérique (DNum) pour 268 329 € en AE et 1 525 190 € en CP ;
- le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement de besoins opérationnels mutualisés pour la direction générale de la sécurité intérieure pour 895 536 € en AE et en CP.

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2020 en hors titre 2 ont diminué les ressources du programme de 19,87 M€ en AE et de 5,11 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, l'encaissement des recettes par voie de fonds de concours et d'attribution de produits s'élève à 358 301 € CAS Pensions compris. Ce montant correspond à l'attribution de produits Eurostar et concerne le remboursement du financement 2018 de la mise à disposition de personnels de la direction centrale de la Police aux frontières pour le contrôle des trains pour la liaison Eurostar Londres-Amsterdam.

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes par voie de fonds de concours et d'attributions de produits s'est élevé en 2020 à 38,42 M€ (dont 12,83 M€ au titre des attributions de produits et 25,59 M€ au titre des fonds de concours), alors que seuls 26,78 M€ étaient prévus sur le hors titre 2 au PAP 2020, soit une hausse de 11,64 M€.

Les deux attributions de produits ci-dessous représentent près de 72 % des attributions de produits et 24 % des recettes du programme 176 « Police nationale » :

- « Services d'ordre indemnisés (SOI) autres que Préfecture de police de Paris » : 7,25 M€ ;
- « Services d'ordre indemnisés (SOI) Préfecture de police de Paris » : 2,01 M€.

L'essentiel des crédits de fonds de concours 2020 provient principalement des trois fonds de concours suivant :

- la participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale : 7,82 M€ ;
- la participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité : 10,40 M€ ;
- la participation au financement de divers travaux d'équipement : 5,80 M€.

« Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale »

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de Fonds européens pour les frontières et visas (FEV), fonds asile migration et intégration (FAMI), fonds sécurité intérieure (FSI) et de financement de l'agence Frontex.

Les versements perçus en 2020 correspondent principalement :

- aux avances relatives aux projets programmés en 2020 au titre du FSI ou aux versements des soldes de quelques projets ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police nationale (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEx dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée.

« Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité »

En 2020, l'AGRASC a financé à hauteur de 2,36 M€ des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation. Par ailleurs, la subvention relative au financement de la protection des collaborateurs et des témoins pour 2020 a été accordée pour un montant de 0,78 M€.

L'ANTAI (Agence Nationale Traitement Automatisé des Infractions) a également versé 2,07 M€ pour contribuer à l'acquisition de tablettes NEO mises à disposition des policiers et le secrétariat des officiers du ministère public (OMP) contribution 2019 et 2020.

La SNCF et Île-de-France Mobilité ont également versé la somme de 2,74 M€ pour le centre de coordination opérationnel de sécurité (CCOS).

« Participation au financement de divers travaux d'équipement »

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien du Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) aux programmes immobiliers de la PN en Île-de-France.

La contribution du CRIF est dépendante de la réalisation d'opérations prévues dans la programmation immobilière et des crédits dont dispose réellement le CRIF en gestion. Les crédits perçus en 2020 (1,46 M€) correspondent à la participation du CRIF à des opérations de travaux pour les commissariats d'Île-de-France

Une contribution financière d'un montant de 1,53 M€ a été octroyé par la communauté d'agglomération d'Annemasse au financement de la construction de l'hôtel de police d'Annemasse.

Enfin, la participation du Royaume-Uni au financement de petits bateaux radars pour la protection des côtes s'est élevée à 1,31 M€.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	49 767 453	43 293 950	93 061 403	49 767 453	39 187 990	88 955 443
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-11 000 000	-11 000 000	0	-11 000 000	-11 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	49 767 453	32 293 950	82 061 403	49 767 453	28 187 990	77 955 443

Concernant le titre 2, la réserve de précaution s'est élevée à 49 767 453 €, soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI, dont 33 635 815 € de crédits HCAS et 16 131 638 € de crédits de CAS Pensions.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution a été annulée pour la totalité des crédits par la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020.

La situation budgétaire du titre 2 a permis de réaliser une fongibilité asymétrique pour un montant de 62,77 M€ hors CAS Pensions, permettant ainsi, de financer notamment des équipements au profit des policiers dont une partie n'a pas pu être acquise du fait des dépenses exceptionnelles en moyens de protection en période de crise sanitaire, la commande d'équipements informatiques, radio et technologiques ou encore d'assurer un ensemble de dépenses en matière immobilière soit au titre d'engagements passés soit pour engager de nouvelles opérations immobilières, en particulier l'hôtel de police du 14^{ème} arrondissement de Paris.

Sur le **hors titre 2**, le montant initial de la réserve de précaution en 2020 était de 43,29 M€ en AE et de 39,19 M€ en CP.

En cours de gestion, le programme 176 a bénéficié d'un premier dégel partiel de la réserve de précaution à hauteur de 11 M€ en AE et CP pour financer le plan dit « poignée de porte », crédits dédiés à l'amélioration du quotidien professionnel des policiers sur le terrain grâce à des travaux immobiliers de proximité. Un second dégel a été opéré à hauteur de 4,05 M€ en AE et 28,19 M€ en CP.

Par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020, 28,24 M€ en AE ont été annulés sur les crédits hors titre 2.

En 2020, les crédits d'investissement et de fonctionnement ont été abondés dans le cadre de mouvements de fongibilités asymétriques à hauteur de 62,77 M€ (dont 9,68 M€ ont été reportés sur la gestion 2021).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	+3,00	1 493,26	823,00	+11,00	1 501,16	+667,16
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	2 570,82	2 279,00	+10,00	2 124,52	-164,48

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	10 320,66	8 667,00	0,00	9 252,77	+585,77
1162 – Personnels techniques	0,00	5 820,62	4 608,00	-2,00	4 073,25	-532,75
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	396,53	108,00	0,00	130,00	+22,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+9,00	9 449,73	8 948,00	0,00	9 173,20	+225,20
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+5,00	105 660,16	107 824,00	0,00	106 663,81	-1 160,19
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 627,87	2 902,00	0,00	2 762,29	-139,71
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	10 501,63	11 239,00	0,00	10 288,41	-950,59
Total	+17,00	148 841,28	147 398,00	+19,00	145 969,41	-1 447,59

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-215,00	0,00	+214,90	+129,19	+85,71
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	-448,00	0,00	-8,30	-6,18	-2,12
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	-1 242,00	0,00	+174,11	+201,25	-27,14
1162 – Personnels techniques	0,00	-1 804,00	0,00	+58,63	+45,23	+13,40
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	-240,00	0,00	-26,53	-18,16	-8,37
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-24,00	0,00	-243,53	-173,15	-70,38
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	-76,00	0,00	+1 084,65	+942,76	+141,89
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+134,42	+133,72	+0,70
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	0,00	0,00	-213,22	-219,09	+5,87
Total	0,00	-4 049,00	0,00	+1 175,13	+1 035,57	+139,56

La consommation ETPT de l'année 2020 s'élève à 145 969 ETPT pour un plafond établi à 147 398 ETPT en LFI pour 2020, soit un écart au plafond de -1 429 ETPT après prise en compte des transferts en gestion (+19 ETPT). La sous-consommation 2020 résulte de plusieurs facteurs :

- le cadencement des entrées en école des ADS a été revu par rapport aux prévisions sous-jacentes à la LFI pour 2020, dans le cadre de la crise sanitaire et compte tenu des capacités d'accueil des écoles. L'incorporation des ADS de mars 2020 a été ainsi reportée en juin 2020 et celle de juin positionnée en septembre 2020 ;
- la crise sanitaire a généré un ralentissement des travaux durant le premier confinement contribuant à retarder les recrutements et les mobilités.

Les données relatives aux mesures de transfert en LFI pour 2020 reprennent les volumes et la répartition par catégories d'emplois du PLF pour 2020 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT ministériels	ETPT hors État	Titre 2	HCAS Pensions	Cas Pensions	HT2_AE	HT2_CP
Renforcement des moyens humains de l'ENSP	176	ENSP		19	-			1 403 136	1 403 136
Création et montée en puissance du service technique national de captation judiciaire	166	176	2		132 000	132 000	-	4 600	4 600
Réorganisation de la lutte contre l'immigration clandestine en mer à Mayotte	302	176	5		390 010	292 764	97 246	220 715	220 715
Création et montée en puissance du service technique national de captation judiciaire	310	176	2		132 000	132 000		4 600	4 600
Contribution à l'activité du SNEAS - part BACEA EX n°361	613	176	1		61 719	40 298	21 421		
Contribution à l'activité du SNEAS - part BACEA	614	176						3 268	3 268
Total des transferts arbitrés entrants			10	19	715 729	597 062	118 667	1 636 319	1 636 319
Transfert AP 2022 - clause de revoyure	176	105						-74 325	-74 325
Renforcement du COSSeN	176	162	-2		-154 810	-81 916	-72 894	-6 536	-6 536
Création du SMA - frais de fonctionnement du SAILMI	176	216						-650 000	-650 000
Réinternalisation du soutien armurerie au sein de la RGZE	176	152	-1		-63 539	-35 489	-28 050	-2 453	-2 453
Mise en oeuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique du SHFD du ministère de l'intérieur	176	216	-2		-165 010	-113 402	-51 608	-4 800	-4 800
Création du SMA (acheteurs DCRFPN)	176	216	-2		-170 654	-121 001	-49 653		
Renforcement des moyens humains de l'ENSP	176	ENSP	-19		-1 403 136	-934 302	-468 834		
Création de la direction de la sécurité de la présidence de la République (DSPR)	176	501						-480 000	-480 000
CPPI SGAMI - PN	176	216	-4 031		-218 679 765	-152 813 569	-65 866 196	-16 018 299	-16 840 632
Création de la DNUM	176	216						-101 382 003	-96 769 686
Gestion du corps des ADTIOM	176	216	-1		-47 769	-32 265	-15 504	-2 449	-2 449
Traitements des actifs (PRE, indemnités d'enseignement et de jury, part performance IRP et PSI O-M)	176	216	-1		-47 769	-32 265	-15 504	-2 449	-2 449
Total des transferts arbitrés sortants			-4 059	0	-220 732 452	-154 164 209	-66 568 243	-118 623 314	-114 833 330
Total général			-4 049	19	-220 016 723	-153 567 147	-66 449 576	-116 986 995	-113 197 011

L'article 11 de la LFPF 2018/2022 a été appliqué en LFI pour 2020 corrigeant le plafond des autorisations d'emplois (PAE) de sa vacance frictionnelle à hauteur de -1 660 ETPT.

Précisions méthodologiques :

Les transferts de gestion s'élèvent à +19 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	Titre 2	HCAS Pensions	Cas Pensions
CCED - montée en puissance du commissariat aux communications électroniques de défense	176	134	-2	-273 500	-273 500	0
Total des transferts arbitrés sortants			-2	-273 500	-273 500	0
Dispositif des délégués du préfet (première campagne)	147	176	8	438 750	314 496	124 254
Dispositif des délégués du préfet (deuxième campagne)	147	176	10	503 750	361 088	142 662
SNEAS - financement de la contribution à l'activité du service	217	176	3	182 577	182 577	0
Total des transferts arbitrés entrants			21	1 125 077	858 161	266 916
Total général			19	851 577	584 661	266 916

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	264,00	29,50	6,50	499,00	325,00	7,50	+235,00	+247,00
1175 – Personnels administratifs cat B	353,00	71,80	6,53	449,00	215,00	7,97	+96,00	+100,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 088,00	227,60	6,53	1 390,00	671,00	8,17	+302,00	+44,00
1162 – Personnels techniques	309,00	63,10	6,60	396,00	187,00	7,60	+87,00	+141,00
1165 – Ouvriers d'Etat	16,00	14,00	5,60	2,00	0,00	4,03	-14,00	-23,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	494,00	366,00	7,53	258,00	168,00	5,80	-236,00	-239,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	2 610,00	1 511,00	7,60	3 979,00	3 583,00	9,03	+1 369,00	+1 903,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	122,00	13,00	5,90	245,00	148,00	9,43	+123,00	+161,00
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	3 133,00	0,00	8,57	2 569,00	2 544,00	7,57	-564,00	-936,00

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
Total	8 389,00	2 296,00		9 787,00	7 841,00		+1 398,00	+1 398,00

Le PLF pour 2020 prévoyait 1 398 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté respecte la cible fixée en PLF pour 2020 mais comporte cependant des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- la catégorie des ADS où le volume des sorties liées aux ruptures et fins de contrat a été plus faible qu'escompté. Ces moindres départs peuvent s'expliquer par l'accès plus difficile au marché de l'emploi dans un contexte de crise sanitaire qui n'incite pas à la mobilité. Par ailleurs, l'autorisation de prolonger pour une septième année les contrats d'ADS arrivant à leur échéance des six ans a maintenu les ADS en fonction ;
- le corps d'encadrement et d'application (CEA) où le volume de départs en retraite a été plus élevé que prévu en PLF pour 2020 ;
- la catégorie C des PATS avec des recrutements plus élevés, en lien notamment avec le recrutement de contractuels au titre du Brexit non prévus lors de l'établissement du PLF.

Le niveau des départs en retraite est supérieur à la prévision établie en PLF pour 2020 : 123 départs supplémentaires ont été constatés. Les autres mouvements sortants ont été également supérieurs à la prévision initiale conduisant à relever les entrées pour réaliser le schéma d'emplois et sécuriser l'objectif de substitution.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	7 612,00	7 638,63	-18,00	0,00	0,00	7 646,85
Services régionaux	20 806,00	20 868,71	-4 031,00	0,00	0,00	20 891,15
Opérateurs	869,00	869,00	0,00	0,00	0,00	810,00
Services à l'étranger	365,00	163,82	0,00	0,00	0,00	164,00
Services départementaux	97 044,00	95 591,40	0,00	0,00	0,00	95 694,23
Autres	20 702,00	20 837,85	0,00	0,00	0,00	20 860,27
Total	147 398,00	145 969,41	-4 049,00	0,00	0,00	146 066,50

2020 est la troisième année de mise en œuvre du plan quinquennal de recrutement voulu par le Gouvernement de 10 000 emplois pour la mission « Sécurités » répartis en fonction des missions prioritaires définies : lutte contre le terrorisme, lutte contre l'immigration irrégulière et traite des êtres humains, lutte contre la délinquance quotidienne et rapprochement police/population, lutte contre la criminalité organisée, notamment la cybercriminalité, et la transparence de la vie publique.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI IDF et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

La catégorie « Opérateurs » comprend les effectifs de l'institut national de police scientifique (INPS), rémunérés par le programme 176.

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, le centre automatisé de constatation des infractions (CACIR), le centre national d'information routière (CNIR), la musique de la police nationale, l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi le service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID.

La catégorie « Administration centrale » comprend notamment les administrations centrales des directions actives, aussi bien dans leur composante opérationnelle renforcée dans le cadre des différents plans que de leur partie non opérationnelle dite « fonctions support » (la DGSI, le service du renseignement territorial de la sécurité publique, etc.), la direction des ressources et des compétences de la police nationale, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale.

La catégorie « Services à l'étranger » regroupe les effectifs de la direction de la coopération internationale (DCI PN étranger) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI étranger).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	20 556,00	20 130,06
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 062,00	1 039,99
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	19 494,00	19 090,07
02 – Sécurité et paix publiques	45 547,00	46 228,84
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 438,00	2 387,48
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	43 109,00	43 841,36
03 – Sécurité routière	6 588,00	6 451,49
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	340,00	332,95
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	6 248,00	6 118,54
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	14 860,00	14 552,09
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	767,00	751,11
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 093,00	13 800,98
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	44 748,00	43 820,79
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 311,00	2 263,11
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	42 437,00	41 557,68
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	15 099,00	14 786,14
06.07 – Soutien (autres dépenses)	14 319,00	14 022,30
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	780,00	763,84
Total	147 398,00	145 969,41
Transferts en gestion		+19,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 238

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La réduction du nombre d'apprentis par rapport à l'année scolaire 2018/2019 (volume de 405 apprentis dans le RAP pour 2019) résulte du transfert des effectifs de la police nationale affectés sur le périmètre des SGAMI hors Île-de-France vers le programme 216.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	5 827 213 837	5 935 966 382	5 870 598 107
Cotisations et contributions sociales	3 887 868 432	3 987 604 627	3 890 321 220
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 148 107 587	3 226 327 595	3 157 233 653
– Civils (y.c. ATI)	3 138 472 244	3 216 827 345	3 151 528 349
– Militaires	9 539 102	9 500 250	5 705 304
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	29 813		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	66 427		
Cotisation employeur au FSPOEIE	7 003 070		3 602 691
Autres cotisations	732 757 775	761 277 032	729 484 876
Prestations sociales et allocations diverses	28 862 581	30 819 628	28 348 120
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 743 944 850	9 954 390 637	9 789 267 446
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 595 837 263	6 728 063 042	6 632 033 793
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2020 ont été les suivants :

- contribution employeur personnels militaires : 126,07 %
- contribution employeur personnels civils : 74,28 %
- contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 %
- cotisation employeur ouvriers d'état : 35,01 %

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 13,8 M€ contre une prévision initiale de 14,4 M€. Cet écart est notamment lié à la prolongation du contrat des adjoints de sécurité dont celui-ci arrivait à échéance pendant la période de l'état d'urgence sanitaire ou dans les six mois à compter de son terme, prévue à l'article 5 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire. Les bénéficiaires identifiés par Pôle emploi en 2020 s'élèvent à 1 341 agents, contre une prévision initiale de 2 500 agents qui reposait sur l'application d'un coût moyen.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	6 382,12
Exécution 2019 hors CAS Pensions	6 595,84
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-153,36
Débasage de dépenses au profil atypique :	-60,35

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

– GIPA	-0,59
– Indemnisation des jours de CET	-51,69
– Mesures de restructuration	-0,08
– Autres dépenses de masse salariale	-8,00
Impact du schéma d'emplois	40,57
EAP schéma d'emplois 2019	35,32
Schéma d'emplois 2020	5,25
Mesures catégorielles	170,90
Mesures générales	5,53
Rebasage de la GIPA	0,59
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	4,94
GVT solde	44,83
GVT positif	82,19
GVT négatif	-37,36
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	73,35
Indemnisation des jours de CET	48,60
Mesures de restructurations	0,09
Autres rebasages	24,66
Autres variations des dépenses de personnel	-85,28
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,51
Autres variations	-84,77
Total	6 632,03

- Les mesures de transfert correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI pour 2020 et en gestion 2020.
- **La GIPA :**

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008 a été versée en moyenne à 2 835 agents pour un coût de 0,59 M€. Elle sera reconduite en 2021.

Le montant des mesures bas salaires s'élève à 4,6 M€, versée à environ 18 377 agents.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **débasage au profil atypique** » :

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2019 au titre du contentieux de l'ASA (8 M€).

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 82,2 M€ contre 80,6 M€ en LFI pour 2020. Il représente 1,2 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -37,1 M€ contre -38,6 M€ en LFI pour 2020. Il représente -0,6 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde est donc de 44,8 M€ contre 42,0 M€ en LFI pour 2020. Il représente 0,7 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **rebasage de dépenses au profil atypique -hors GIPA** » :

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses exécutées en 2020 à hauteur de 10,6 M€ correspondant aux dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2020 et au versement de la prime exceptionnelle « covid 19 » aux agents de la police nationale particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire (14,1 M€).

- **La catégorie « Autres variations de dépenses de personnel » :**

Le montant de cette ligne s'élève à -70,7 M€, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2020 qui a été fortement impactée par la crise sanitaire :

- une moindre dépense au titre des prestations sociales et allocations diverses pour un montant de -0,5 M€ ;
- la variation des dépenses réalisées au titre des campagnes d'indemnisation des heures supplémentaires en 2020 à hauteur de -17,2 M€. En 2019, la campagne d'indemnisation du stock d'heures supplémentaires conduite en fin de gestion s'était élevée à 44,3 M€ et reposait sur le principe d'une indemnisation obligatoire

pour certains agents. En 2020, 26,5 M€ étaient prévus en LFI au titre de l'indemnisation du flux annuel des heures supplémentaires générés par les personnels de police, autres que les CRS. Le montant total indemnisé s'est avéré supérieur et s'élève à 27,1 M€, correspondant à 2,2 millions d'heures payées sur le principe d'un droit d'option d'une part et sur celui d'une indemnisation obligatoire pour les agents porteurs d'un stock d'heures supplémentaires supérieur à 160 heures d'autre part ;

- une moindre dépense sur les enveloppes indemnitaires liées aux CRS (-14,1 M€). En 2020, l'activité opérationnelle a été impactée par la mise en œuvre des mesures de prévention sanitaire. Par ailleurs, l'année n'a pas été marquée par des mouvements sociaux d'une ampleur comparable à ceux connus en 2019. Les dépenses liées à la mobilisation des CRS, se sont ainsi élevées à 19,7 M€ au titre des heures supplémentaires et à 45,7 M€ au titre de l'indemnité journalière temporaire (IJAT) ;
- les contraintes en gestion liées à la crise sanitaire ont impacté les conditions de mise en œuvre du schéma d'emplois ainsi que l'organisation des services financiers. Si la mise en œuvre des plans de continuité de l'activité a permis de garantir les opérations de la paie, des évolutions calendaires en ont découlé, notamment en ce qui concerne les recrutements. Cette situation a eu pour conséquence de générer une sous-exécution globale et tendancielle des éléments de rémunération présents dans le socle des dépenses (-23,4 M€). De même, plusieurs dépenses dont la budgétisation prend en compte la valorisation prévisionnelle du schéma d'emplois positif de la Police nationale ont été en sous-exécution compte tenu du report des recrutements sur la fin de l'année (-19,6 M€ dont l'allocation de maîtrise et l'indemnité de sujétion spéciale de police) ;
- le recours aux réservistes a été très contraint en 2020 compte tenu des deux périodes de confinement (-1,8 M€). Les rémunérations des réservistes se sont élevées à 24,3 M€ ;
- la dépense au titre de l'indemnité dégressive a été inférieure de 1,2 M€ par rapport à 2019. Elle s'est ainsi élevée à 3,3 M€ en 2020 ;
- les économies de constatation sur plusieurs enveloppes indemnitaires se sont élevées à -4,1 M€, correspondant principalement au complément indemnitaire annuel (CIA) versé aux personnels administratifs et techniques (-1,9 M€), aux vacances (-1,1 M€), à l'indemnisation des heures de nuits, dimanches et jours fériés (-0,6 M€) ainsi qu'aux dépenses réalisées au titre du complément de fidélisation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité de sujétions exceptionnels (-0,6 M€) ;
- le recours aux apprentis a été plus contraint en 2020 compte tenu du contexte sanitaire (-1,9 M€) ;
- les économies résultant de la politique de substitution de personnels actifs par des personnels administratifs et techniques sont supérieures de 1,0 M€ par rapport à 2019. En 2020, 607 postes ont été concernés par ce dispositif.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	54 161	61 779	54 735	47 503	51 796	48 196
1175 – Personnels administratifs cat B	36 798	39 766	37 157	32 161	34 062	32 487
1176 – Personnels administratifs cat C	31 255	31 711	31 160	27 315	27 654	27 156
1162 – Personnels techniques	33 028	37 061	37 250	28 416	31 450	32 496
1165 – Ouvriers d'Etat	45 707	57 548	40 536	39 796	38 776	35 061
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	57 557	74 863	80 458	50 848	67 073	71 497
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	32 180	46 040	47 860	28 093	41 369	42 485
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	37 531	42 504	38 897	33 419	38 078	34 575
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	26 432	26 432	26 432	19 636	19 636	19 636

Ces coûts moyens intègrent les mesures catégorielles mises en œuvre en 2020. Les données prises en compte pour les coûts moyens d'entrée et de sortie en PLF pour 2020 correspondent à un coût moyen constaté en 2018.

La différence entre les coûts moyens inscrits en PLF et ceux exécutés tient à la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les ouvriers d'État, une partie a été transférée dans le cadre du PLF pour 2020 sur le programme 216.

En exécution 2020, il a été constaté une entrée de 2 ETP d'un niveau élevé dans la grille indiciaire expliquant en partie l'écart constaté au titre du coût d'entrée entre l'exécution et la prévision.

Le coût moyen par ETPT du programme est de 45 534 € hors CAS Pensions et de 67 210 € CAS compris.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve civile) pour un montant de 24,1 M€ ;
- les dépenses de rémunération des cadets pour 3,1 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des ADS), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						20 024 674	39 723 366
Création de postes difficiles		A	Corps de conception et de direction	08-2019	7	26 833	45 999
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	4	A	Attachés d'administration de l'État	04-2019	3	13 078	52 312
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	13 879	A, B et C	Personnels administratifs et ingénieurs des systèmes d'information et de communication	09-2019	8	688 943	1 033 415
Augmentation de l'allocation de maîtrise au 01 juillet 2019 (30 euros)	107 000	B	Corps d'encadrement et d'application	07-2019	6	19 295 820	38 591 640
Mesures statutaires						63 624 669	63 624 669
Création d'un neuvième échelon pour les ouvriers d'État		C	Ouvriers d'État	01-2020	12	46 415	46 415
Repyramidage complémentaire pour les brigadiers-chefs et les majors de police		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	2 040 000	2 040 000
Revalorisation indiciaire des techniciens PTS et des ingénieurs PTS		A et B	Ingénieurs et technicien PTS	01-2020	12	176 000	176 000
Mise en œuvre du protocole PPCR		A	Corps de commandement	01-2020	12	3 663 417	3 663 417
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	1	A	Attaché d'administration de l'État	01-2020	12	332	332
Rapprochement des corps d'ADTIOM et d'ADTPN	9	C	Adjoints techniques	01-2020	12	15 640	15 640
Intégration des gardes territoriaux de Wallis et Futuna dans le corps des adjoints techniques	14	C	Adjoints techniques	01-2020	12	120 000	120 000
Création de postes CAIOM	20	A	Attachés d'administration	01-2020	12	34 269	34 269
Création de postes de chef de service	24	A	Corps de commandement	01-2020	12	292 096	292 096
Repyramidage du corps de conception et de direction	27	A	Corps de conception et de direction	01-2020	12	620 000	620 000
Décontingement de l'échelon spécial de commissaire divisionnaire	30	A	Corps de conception et de direction	01-2020	12	412 823	412 823
Poursuite de la mise en place du grade à accès fonctionnel du corps de conception et de direction	54	A	Corps de conception et de direction	01-2020	12	191 000	191 000
Poursuite de la mise en place du GRAF des officiers de police	80	A	Corps de commandement	01-2020	12	161 803	161 803
Création d'emplois supplémentaires de RULP et augmentation du contingent de l'échelon exceptionnel de major de police	131	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	414 000	414 000

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Création d'un second concours interne de gardien de la paix	400	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	321 482	321 482
Résorption des viviers de gardiens de la paix détenteurs des qualifications brigadiers (QB) et OPJ	5 500	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	3 207 556	3 207 556
Mise en œuvre protocole PPCR	10 804	A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2020	12	770 082	770 082
Mise en œuvre du protocole PPCR	107 000	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	51 137 754	51 137 754
Mesures indemnitaires						87 253 744	87 788 036
Mesures en faveur de la PTS		A, B et C	Personnels PTS	01-2020	12	8 333	8 333
Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance du grade à accès fonctionnel	150	A	Cors de commandement	01-2020	12	336 600	336 600
Extension de la prime de fidélisation à la CSP Grenoble	518	A et B	Actifs PN	01-2020	12	104 636	104 636
Création de 5000 points de NBI (chefs SGO et postes SGAMI)	820	A	Administratifs	07-2020	6	175 850	351 700
Revalorisation du référentiel des contrats	1 599	0	Contractuels	01-2020	12	74 992	74 992
Augmentation de l'allocation de maîtrise au 1er janvier 2019 (40 euros) - effet schéma d'emplois PN	3 376	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	768 840	768 840
Augmentation de 0.5 % supplémentaire de l'ISSP en 2019 - effet schéma d'emplois PN	3 881	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	290 000	290 000
Réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C)	4 492	A, B et C	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et corps des systèmes d'information et de communication	09-2020	4	179 221	537 663
Bonus exceptionnel collectif (filiales des systèmes d'information et de communication des services)	4 763	A, B et C	Corps des systèmes d'information et de communication et corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	537 351	537 351
Majoration de la prime de fidélisation	25 600	A et B	Actifs PN	01-2020	12	2 147 352	2 147 352
Augmentation de l'allocation de maîtrise au 1er janvier 2020 (30 euros)	107 000	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	40 340 000	40 340 000
Majoration de l'indemnité de sujétions spéciales de police (ISSP)	118 000	A et B	Actifs PN	01-2020	12	15 200 000	15 200 000
Indemnisation des heures récupérables	120 000	A et B	Actifs PN	01-2020	12	27 090 569	27 090 569
Total						170 903 087	191 136 071

Les mesures catégorielles se sont élevées à 170,9 M€ HCAS en 2020, dont 79,9 M€ au titre du protocole du 11 avril 2016, 60,7 M€ au titre du protocole du 19 décembre 2018, 27,1 M€ au titre de l'indemnisation des heures supplémentaires et 3,2 M€ au titre des autres mesures.

En gestion 2020, l'entrée en vigueur de plusieurs mesures catégorielles a été revue. La principale modification a concerné le corps d'encadrement et d'application (CEA), et notamment la mesure de création d'un avancement semi-automatique au grade de brigadier dès 25 ans d'ancienneté. Cette dernière, initialement prévue dès 2020, entrera en vigueur en 2021 dans le cadre de la réforme des voies d'avancement du CEA et de valorisation de la filière d'investigation.

La poursuite de l'effort de résorption du stock d'heures supplémentaires des policiers s'est traduite en 2020 par la conduite de deux campagnes d'indemnisation :

- la première campagne, débutée en juin a permis l'indemnisation de 858 650 heures sur la paie de septembre 2020 pour 16 827 agents au total. Cette campagne s'est élevée à 10,7 M€. Elle reposait sur le principe du volontariat et était ouverte aux agents du corps d'encadrement et d'application et aux agents de la police technique et scientifique ;

- la seconde campagne, conduite en fin de gestion, a permis l'indemnisation de plus de 1,3 millions d'heures sur la paie de décembre. Le cadre général de l'indemnisation s'articulait, pour les membres du corps d'encadrement et d'application et pour les agents de la police technique et scientifique, autour de deux volets : l'un sur la base du volontariat et l'autre sur la base d'une indemnisation obligatoire pour les agents présentant un solde d'heures égal ou supérieur à 500 heures au 30 septembre 2020, dans la limite des heures effectivement réalisées et des plafonds d'exonération d'impôt sur le revenu.

Pour l'ensemble des campagnes d'indemnisation 2020, ce sont ainsi 2 millions d'heures qui ont été indemnisées pour un montant total de 27,1 M€.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 460	15 409 647		15 409 647
Famille, vacances	82 905	8 536 671		8 536 671
Autres	116	146 886		146 886
Total		24 093 204		24 093 204

Les moyens consacrés à l'action sociale se sont répartis comme suit :

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement

La politique ministérielle en faveur du logement s'inscrit dans une démarche d'actions concrètes constituées par :

- une offre de logements réservés aux agents du ministère de l'intérieur. En 2020, 1 239 agents ont bénéficié d'un logement du parc de logements social ministériel, 391 nouveaux logements ont été réservés pour un montant de 17,49 M€ en AE et 14,94 M€ en CP et 201 logements ont été livrés en Île-de-France.
- la mise en œuvre des prêts bonifiés à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI) en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en région parisienne et dans l'un des sept départements hors Île-de-France (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord, Bas-Rhin, Rhône et Var). En 2020, ce sont 209 nouveaux prêts à taux zéro et 204 dossiers d'assurance du PTZMI qui ont été financés pour un montant total de 0,35 M€ en AE/CP (dont 1 944 € de CP ont été consommés à tort sur le titre 6).
- le paiement de dépenses diverses liées au logement, notamment la taxe foncière de l'immeuble du Kremlin-Bicêtre ou encore la prise en charge des familles des policiers blessés ou décédés en service, pour un montant de 0,12 M€ en AE/CP.

Ces aspects d'une politique active du logement contribuent à une fidélisation des personnels du ministère en Île-de-France et dans les grands bassins d'emploi en région.

En 2020, les dépenses exécutées en matière de logement s'élèvent à **17,95 M€ en AE et 15,41 M€ en CP** sur le titre 3.

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à maintenir le nombre de places de crèche, à participer au dispositif d'aides préfinancées pour la garde d'enfants (CESU) et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèche : le parc ministériel de berceaux s'élève à 890 places au 31 décembre 2020 et a été financé pour un montant de 2,80 M€ en AE et 5,44 M€ en CP (dont 3 355 € de CP consommés à tort sur le titre 6) ;

- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) pour un montant de 0,78 M€ en AE et 0,65 M€ en CP :
 - le CESU monoparental 0-12 ans étendu à tout le territoire métropolitain depuis le 1er janvier 2015 connaît une baisse en 2020 de 19,43 %, soit 1787 chéquiers CESU contre 2 215 en 2019 ;
 - le CESU couple 6-12 ans enregistre également une baisse de 19,43 % puisque 1907 chéquiers ont été remis contre 2 367 attribués en 2019.
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 2,30 M€ en AE et 2,44 M€ en CP, a bénéficié à 78 321 enfants contre 84 457 enfants en 2019.

Le montant du budget consacré à l'enfance en 2020 s'élève au total à **5,89 M€ en AE et 8,54 M€ en CP**.

– Autres dépenses d'action sociale

L'aide à l'insertion des personnes handicapées, au titre de laquelle 116 actions ont été financées en 2020 contre 132 en 2019 pour un montant de **0,16 M€ en AE et 0,15 M€ en CP**.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOPOL s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure. Il vise à doter les agents des forces de sécurité d'un outil numérique mobile sécurisé.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les terminaux informatiques embarqués (TIE) déployés dans les véhicules de police ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la relation sécurité intérieure/population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les agents.

Il est prévu de renouveler le contrat de location des équipements en 2021 pour une durée de 4 ans et d'augmenter le nombre d'équipements loués à hauteur de 100 000 terminaux.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,12	2,34	7,73	5,34	11,22	9,32	9,47	19,06	8,91	7,67	74,00	19,50	40,22	106,03	150,20	150,20
Titre 2	2,40	2,40	1,50	1,50	1,50	1,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	8,10	8,10	18,50	18,50
Total	10,52	4,74	9,23	6,84	12,72	10,82	11,97	21,56	11,41	10,17	76,50	22,00	48,32	114,13	168,70	168,70

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,90	168,70	+747,74 %
Durée totale en mois	60	108	+80,00 %

L'évolution du coût et de la durée du projet s'explique par la réussite de l'expérimentation conduite et par la décision de poursuivre le projet et d'augmenter le nombre d'équipements mis à la disposition des policiers. Ainsi, le montant d'AE prévu en 2021 permettra de renouveler le marché pour une durée de 4 ans et pour 113 000 équipements (au lieu de 50 000 actuellement).

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cet outil numérique mobile améliore l'efficacité et la rapidité du travail quotidien des forces de sécurité, augmentant ainsi leur présence sur le terrain et leur proximité avec les citoyens, tout en renforçant l'efficacité du contrôle.

De plus, NEO permet de valoriser une image de modernité dans l'action de l'État en matière sécuritaire.

La perspective prochaine de pouvoir ajouter les fonctionnalités radio amènera des gains complémentaires.

MCIC2

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (Police Secours) et le pilotage des interventions. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004 et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique, y compris les centres de réception d'appels 17PS qui ne sont pas équipés aujourd'hui du système PEGASE.

Il vise également à équiper les directions centrales qui souhaiteraient bénéficier de certaines fonctionnalités de ce nouveau système d'information et de communication. Le déploiement couvre l'ensemble du territoire national, y compris les DOM-COM.

Ce projet est désormais porté par le programme 216 (CPPI) à la suite de la création de la direction numérique du ministère de l'Intérieur (DNUM) au 1^{er} janvier 2020. Le PAP 2021 du programme 216 l'intègre donc au titre des projets informatiques de la DNUM.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	3,88	0,50	3,88	0,50	4,23	5,79	5,99	3,45	5,00	5,00	5,00	5,00	23,75	14,45
Titre 2	0,00	0,00	0,57	0,57	0,57	0,57	1,23	1,23	0,00	0,00	0,70	0,70	0,40	0,40	2,24	2,24
Total	0,00	0,00	4,45	1,07	4,45	1,07	5,46	7,02	5,99	3,45	5,70	5,70	5,40	5,40	25,99	16,69

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,82	16,69	-32,76 %
Durée totale en mois	84	88	+4,76 %

L'évolution du coût s'explique par la mise à niveau du besoin d'équipement en murs d'images des centres d'information et de commandement dans les commissariats qui accompagneront la mise en place du système d'information et de communication. Les achats d'équipements seront lissés sur plusieurs années.

Ce nouveau système d'information et de communication, notifié en 2018, vise à améliorer l'efficacité et la rapidité du traitement des appels d'urgence Police Secours, ainsi que le pilotage des interventions.

PC-STORM

Le projet Plate-forme Convergée pour Services à Très haut débit Opérationnels Résilients Mobiles (PC STORM) vise à créer une architecture de cœur de réseau maîtrisée par l'État, gérant les utilisateurs et les profils associés, et permettant d'accéder à un même ensemble de services professionnels indépendamment de l'équipement d'extrémité et du réseau d'accès. Ce cœur de réseau doit être capable de s'adosser à différents réseaux d'accès mobiles fixes ou tactiques, en particulier les « bulles tactiques » à très haut débit souhaitées par les forces d'intervention.

Il a des adhérences avec les projets suivants :

- travaux au sein des instances internationales des réseaux radio mobiles ;
- bulles tactiques des forces d'intervention ;
- projets nationaux de démonstrateurs de radiocommunication sécurisée à très haut débit dans le cadre des investissements d'avenir ;
- projet européen DRS18 dans le cadre du programme Horizon 2020, pour l'interopérabilité des réseaux radio européens de sécurité à très haut débit.

Ce projet est désormais porté par le programme 216 (CPPI) à la suite de la création de la direction numérique du ministère de l'Intérieur (DNUM) au 1^{er} janvier 2020. Le PAP 2021 du programme 216 l'intègre donc au titre des projets informatiques de la DNUM.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,05	0,05	0,63	0,63	2,60	0,68	2,00	0,50	0,82	0,02	2,50	3,50	5,47	7,89	12,07	12,77
Titre 2	0,36	0,36	0,32	0,32	0,32	0,32	0,54	0,54	0,00	0,00	0,54	0,54	0,57	0,57	2,11	2,11
Total	0,41	0,41	0,95	0,95	2,92	1,00	2,54	1,04	0,82	0,02	3,04	4,04	6,04	8,46	14,18	14,88

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,82	14,88	-24,95 %
Durée totale en mois	84	84	

L'évolution à la baisse du coût du projet s'explique par l'issue des appels d'offres pour lesquels les entreprises ont remis des offres inférieures aux prévisions.

Ce projet, notifié courant 2018, vise à garantir la fiabilité des communications radios des forces de sécurité intérieure également en situation de crise. Il constitue une première brique d'évolution du réseau radio INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions).

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ce projet, notifié courant 2018, vise à garantir la fiabilité des communications radios des forces de sécurité intérieure également en situation de crise. Il constitue une première brique d'évolution du réseau radio INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions).

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 66 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 983 244	34 285 824	0	0	0	0	0	0	0
	13 414 246	14 599 552	1 971 526	1 971 526	2 058 592	2 058 592	2 157 740	2 682 822	9 304 626
Fonctionnement	7 461 338	7 461 338	839 946	839 946	868 925	868 925	898 903	929 915	3 690 707
	7 461 338	7 461 338	839 946	839 946	868 925	868 925	898 903	929 915	3 690 707
Financement	11 689 651	11 838 752	745 757	745 757	662 731	662 731	574 407	480 364	850 113
	11 689 651	11 838 752	745 757	745 757	662 731	662 731	574 407	480 364	850 113

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,9 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,3 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 582 m² de SHON, pour 55 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 100 m² de SHON, pour 75 agents, pour une dépense totale de 16,3 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 455 702	41 019 970	0	0	0	0	0	0	0
	15 442 451	16 710 905	2 276 389	2 276 389	2 493 358	2 474 628	2 705 709	2 798 179	11 396 068
Fonctionnement	5 709 790	5 709 790	593 568	593 568	601 040	596 886	574 339	581 669	2 634 725
	5 709 790	5 709 790	593 568	593 568	601 040	646 892	574 339	581 669	2 634 725
Financement	9 464 822	9 725 441	887 695	887 695	853 665	837 348	719 491	646 377	3 582 333
	9 464 822	9 725 441	887 695	887 695	853 665	877 966	719 491	646 377	3 582 333

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 83,2 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8 383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 700 000	30 700 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 069 318	2 475 891	315 011	315 011	530 499	428 783	430 800	466 504	26 476 194
Fonctionnement	10 005 375	10 005 375	273 298	273 298	182 199	0	0	0	1 174 730
	10 005 375	1 412 562	273 298	273 298	182 199	183 459	187 451	190 263	9 752 968
Financement	40 500 000	40 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	8 767 860	8 767 859	945 739	945 739	1 570 750	1 257 055	1 240 506	1 223 137	26 752 009

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette pour un montant de 11,8 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	532 204	537 201	157 034	157 034	93 246	94 610	100 267	106 263	4 127 383
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	0	0	0	0
	1 821 840	479 414	0	66 431	0	67 583	68 919	69 952	1 061 902
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	1 952 109	1 887 506	225 408	225 408	274 325	218 783	213 125	207 130	2 246 531

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de saint Cyr au Mont-d'or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 14,5 M€ TTC.

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	3 915 960	3 982 394	562 299	562 299	618 529	636 117	367 046	367 046	2 265 868
Fonctionnement	1 506 904	1 506 904	302 389	302 389	153 163	0	129 911	129 911	146 154
	1 506 904	1 506 904	302 389	302 389	153 163	0	129 911	129 911	146 154
Financement	3 014 442	3 115 745	140 060	140 060	137 060	0	134 060	63 000	111 446
	3 014 442	3 115 745	140 060	140 060	137 060	0	134 060	63 000	111 446

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

AE CP	2018 et avant		2019		2020		2021	2022	2023 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	532 287	653 833	63 347	63 347	190 659	125 873	134 903	133 215	6 826 888
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	343 507	343 507	0	8 161	16 483	16 244	16 730	16 981	586 916
Financement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	2	0	0
	1 918 919	2 165 663	129 208	129 208	387 435	256 948	252 572	252 572	4 822 329

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 1 296 492 648	CP ouverts en 2020 * (P1) 1 136 412 639
AE engagées en 2020 (E2) 1 105 911 973	CP consommés en 2020 (P2) 1 126 622 506
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 119 496 433	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 626 893 408
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 71 084 242	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 499 729 098

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 175 671 739					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -133 280 067					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 042 391 672	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 626 893 408	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 415 498 264	
AE engagées en 2020 (E2) 1 105 911 973	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 499 729 098	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 606 182 875	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 021 681 140	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 526 585 773
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 495 095 367

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Plus de la moitié des engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2020 concerne l'immobilier (585,2 M€), avec en particulier les baux (179 M€), les locations avec option d'achat (139M€) et les fluides (87 M€).

À noter par ailleurs des opérations d'investissement informatique en cours (environ 80 M€), par le marché d'habillement (57 M€) et par les conventions d'indemnisation des gardiens de fourrières automobiles des marchés de fonctionnement courant (téléphonie, reprographie pour 33 M€).

Le solde est essentiellement constitué de restes à payer « frictionnels » (commandes non livrées à la fin de la gestion), qui ont vocation à être réglés sur la gestion 2021.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION**01 – Ordre public et protection de la souveraineté**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 403 050 777 1 451 289 180	7 465	1 403 050 777 1 451 296 645	1 403 050 777 1 451 289 180	246	1 403 050 777 1 451 289 426
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	65 943 388 1 896 466	7 465	65 943 388 1 903 932	65 943 388 1 896 466	246	65 943 388 1 896 712
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 337 107 389 1 449 392 714		1 337 107 389 1 449 392 714	1 337 107 389 1 449 392 714		1 337 107 389 1 449 392 714

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre** c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

18 143 ETP contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

Les 12 790 ETP de la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation), pour un total de 10 950 ETP ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP) pour un total de 1 840 ETP.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Dans le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial de la sécurité publique y concourent également.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 403 050 777	1 451 289 180	1 403 050 777	1 451 289 180
Rémunérations d'activité	836 400 074	875 730 264	836 400 074	875 730 264
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	39 310 805	1 276 392	39 310 805	1 276 392
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	797 089 269	874 453 872	797 089 269	874 453 872
Cotisations et contributions sociales	562 283 891	572 461 595	562 283 891	572 461 595
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	26 427 343	609 721	26 427 343	609 721
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	535 856 548	571 851 874	535 856 548	571 851 874
Prestations sociales et allocations diverses	4 366 812	3 097 321	4 366 812	3 097 321
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	205 240	10 353	205 240	10 353
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	4 161 572	3 086 968	4 161 572	3 086 968
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 465		246
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 465		246
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>		7 465		246
Total	1 403 050 777	1 451 296 645	1 403 050 777	1 451 289 426

ACTION

02 – Sécurité et paix publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	3 222 234 811		3 222 234 811	3 222 234 811		3 222 234 811
	3 138 913 649		3 138 913 649	3 138 913 649		3 138 913 649
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	151 445 036		151 445 036	151 445 036		151 445 036
			0			0
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 070 789 775		3 070 789 775	3 070 789 775		3 070 789 775
	3 138 913 649		3 138 913 649	3 138 913 649		3 138 913 649

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers**, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 50 417 ETP sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 34 401 ETP pour la sécurité publique ;
- 12 100 ETP pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 3 916 ETP pour les CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 222 234 811	3 138 913 649	3 222 234 811	3 138 913 649
Rémunérations d'activité	1 920 869 491	1 883 450 754	1 920 869 491	1 883 450 754
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	90 280 866		90 280 866	
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 830 588 625	1 883 450 754	1 830 588 625	1 883 450 754
Cotisations et contributions sociales	1 291 336 536	1 247 472 212	1 291 336 536	1 247 472 212
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	60 692 817		60 692 817	
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 230 643 719	1 247 472 212	1 230 643 719	1 247 472 212
Prestations sociales et allocations diverses	10 028 784	7 990 683	10 028 784	7 990 683
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	471 353		471 353	
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	9 557 431	7 990 683	9 557 431	7 990 683
Total	3 222 234 811	3 138 913 649	3 222 234 811	3 138 913 649

ACTION

03 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Sécurité routière	449 708 805		449 708 805	449 708 805		449 708 805
	440 999 052		440 999 052	440 999 052		440 999 052
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	21 136 314		21 136 314	21 136 314		21 136 314
			0			0

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	428 572 491		428 572 491	428 572 491		428 572 491
	440 999 052		440 999 052	440 999 052		440 999 052

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire liées** à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers.
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 6 224 ETP. Ces effectifs sont composés de :

- 3 355 ETP de la sécurité publique ;
- 1 327 ETP de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 1 542 ETP des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	449 708 805	440 999 052	449 708 805	440 999 052
Rémunérations d'activité	268 084 722	264 241 723	268 084 722	264 241 723
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	12 599 982		12 599 982	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	255 484 740	264 241 723	255 484 740	264 241 723
Cotisations et contributions sociales	180 224 423	175 644 702	180 224 423	175 644 702
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	8 470 548		8 470 548	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	171 753 875	175 644 702	171 753 875	175 644 702
Prestations sociales et allocations diverses	1 399 660	1 112 627	1 399 660	1 112 627
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	65 784		65 784	
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 333 876	1 112 627	1 333 876	1 112 627
Total	449 708 805	440 999 052	449 708 805	440 999 052

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 014 778 423 942 086 001		1 014 778 423 942 086 001	1 014 778 423 942 086 001		1 014 778 423 942 086 001
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	47 694 586 933 581 822		47 694 586 933 581 822	47 694 586 933 581 822		47 694 586 933 581 822
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	967 083 837 8 504 179		967 083 837 8 504 179	967 083 837 8 504 179		967 083 837 8 504 179

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;**
- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et de la direction du renseignement de la préfecture de police qui concourent à cette action.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 996 ETP sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. À Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 014 778 423	942 086 001	1 014 778 423	942 086 001
Rémunérations d'activité	604 983 173	564 087 513	604 983 173	564 087 513
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	28 434 209	558 389 497	28 434 209	558 389 497
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	576 548 964	5 698 015	576 548 964	5 698 015
Cotisations et contributions sociales	406 638 099	376 980 881	406 638 099	376 980 881

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	19 111 991	374 193 895	19 111 991	374 193 895
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	387 526 108	2 786 986	387 526 108	2 786 986
Prestations sociales et allocations diverses	3 157 151	1 017 607	3 157 151	1 017 607
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	148 386	998 429	148 386	998 429
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	3 008 765	19 178	3 008 765	19 178
Total	1 014 778 423	942 086 001	1 014 778 423	942 086 001

ACTION

05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 054 621 089		3 054 621 089	3 054 621 089		3 054 621 089
	3 101 616 901		3 101 616 901	3 101 616 901		3 101 616 901
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	143 567 191		143 567 191	143 567 191		143 567 191
	2 624 622 283		2 624 622 283	2 624 622 283		2 624 622 283
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 911 053 898		2 911 053 898	2 911 053 898		2 911 053 898
	476 994 618		476 994 618	476 994 618		476 994 618

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 43 323 ETP sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP, 40,15 % de son activité), de la direction de la police urbaine de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

courante informatisée. Figurent également sur cette action, les effectifs affectés à l'Institut National de Police Scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur ainsi que les effectifs du Service Central de la Police Technique et Scientifique (SCPTS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 054 621 089	3 101 616 901	3 054 621 089	3 101 616 901
Rémunérations d'activité	1 821 056 615	1 857 294 164	1 821 056 615	1 857 294 164
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	85 589 661	1 572 788 247	85 589 661	1 572 788 247
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 735 466 954	284 505 916	1 735 466 954	284 505 916
Cotisations et contributions sociales	1 224 058 188	1 237 282 296	1 224 058 188	1 237 282 296
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	57 530 735	1 045 221 038	57 530 735	1 045 221 038
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 166 527 453	192 061 258	1 166 527 453	192 061 258
Prestations sociales et allocations diverses	9 506 286	7 040 441	9 506 286	7 040 441
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	446 795	6 612 998	446 795	6 612 998
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	9 059 491	427 443	9 059 491	427 443
Total	3 054 621 089	3 101 616 901	3 054 621 089	3 101 616 901

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	809 996 732	1 138 466 206	1 948 462 938	809 996 732	1 036 517 187	1 846 513 919
	714 362 664	1 105 904 508	1 820 267 172	714 362 664	1 126 622 260	1 840 984 924
06.01 – Formation		17 938 658	17 938 658		17 938 658	17 938 658
		22 902 683	22 902 683		20 070 051	20 070 051
06.02 – Action sociale		24 397 486	24 397 486		24 327 486	24 327 486
		24 083 830	24 083 830		24 192 687	24 192 687
06.03 – Immobilier		152 267 932	152 267 932		142 691 744	142 691 744
		113 711 064	113 711 064		150 187 307	150 187 307
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		-2 772	-2 772		111 628	111 628
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		112 203 334	112 203 334		44 645 605	44 645 605
		65 644 880	65 644 880		55 742 109	55 742 109
06.07 – Soutien (autres dépenses)	771 926 886	831 658 796	1 603 585 682	771 926 886	806 913 694	1 578 840 580
	147 858 669	879 564 822	1 027 423 492	147 858 669	876 318 478	1 024 177 147
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	38 069 846		38 069 846	38 069 846		38 069 846
	566 503 995		566 503 995	566 503 995		566 503 995

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (14 269 ETP) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme et s'organise autour de trois pôles (**Commandement, études et coopération internationale ; Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels et Gestion des moyens**).

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines et financières, action sociale et en faveur de l'accompagnement des personnels.

La sous-action « Commandement, études et coopération internationale » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle réunit la direction de la coopération internationale mutualisée entre la police et la gendarmerie nationales. Elle inclut également les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

La sous-action « Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels » regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN). S'y ajoutent les directions zonales et territoriales au recrutement et de la formation (DZRFPN et DTRFPN), ainsi que les écoles de police.

La sous-action « Gestion des moyens » concerne les activités centrées sur les équipements et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière centralisée du programme. Le service concerné est principalement la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	809 996 732	714 362 664	809 996 732	714 362 664
Rémunérations d'activité	484 572 307	425 793 690	484 572 307	425 793 690
06.07 – Soutien (autres dépenses)	461 797 409	84 997 396	461 797 409	84 997 396
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	22 774 898	340 796 294	22 774 898	340 796 294
Cotisations et contributions sociales	323 063 490	280 479 535	323 063 490	280 479 535
06.07 – Soutien (autres dépenses)	307 879 506	55 358 321	307 879 506	55 358 321
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	15 183 984	225 121 214	15 183 984	225 121 214
Prestations sociales et allocations diverses	2 360 935	8 089 439	2 360 935	8 089 439
06.07 – Soutien (autres dépenses)	2 249 971	7 502 952	2 249 971	7 502 952
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	110 964	586 487	110 964	586 487
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	878 957 460	873 757 748	793 444 618	862 926 456
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	844 235 302	839 623 748	758 722 460	828 797 456
06.01 – Formation	17 938 658	22 886 743	17 938 658	20 054 111
06.02 – Action sociale	24 397 486	24 088 450	24 327 486	24 187 388
06.03 – Immobilier		31 452 135		31 151 324
06.04 – Système d'information et de communication : ACROPOL		-2 772		111 628
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	97 357 664	48 069 011	36 659 924	41 490 964
06.07 – Soutien (autres dépenses)	704 541 494	713 130 181	679 796 392	711 802 040
Subventions pour charges de service public	34 722 158	34 134 000	34 722 158	34 129 000

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
06.03 – Immobilier		-26 000		-26 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	34 722 158	34 160 000	34 722 158	34 155 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	221 076 040	187 609 754	204 639 863	218 043 887
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	206 230 370	174 036 018	196 654 182	208 341 903
06.01 – Formation		15 941		15 941
06.03 – Immobilier	151 267 932	77 684 929	141 691 744	114 386 234
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		8 931 521		8 904 080
06.07 – Soutien (autres dépenses)	54 962 438	87 403 628	54 962 438	85 035 648
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	14 845 670	13 573 736	7 985 681	9 701 984
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	14 845 670	8 644 348	7 985 681	5 347 065
06.07 – Soutien (autres dépenses)		4 929 388		4 354 919
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 618 273	35 945 158	33 618 273	36 439 833
Transferts aux ménages		-4 620		5 299
06.02 – Action sociale		-4 620		5 299
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	28 000 000	27 991 567	28 075 748
06.03 – Immobilier				75 748
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	28 000 000	27 991 567	28 000 000
Transferts aux autres collectivités	5 626 706	7 949 778	5 626 706	8 358 786
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 626 706	7 949 778	5 626 706	8 358 786
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 814 433	8 591 848	4 814 433	9 212 084
Dotations en fonds propres	4 814 433	8 591 848	4 814 433	9 212 084
06.03 – Immobilier	1 000 000	4 600 000	1 000 000	4 600 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	3 814 433	3 991 848	3 814 433	4 612 084
Total	1 948 462 938	1 820 267 172	1 846 513 919	1 840 984 924

• **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) de la police nationale regroupent le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

Ces dépenses s'élèvent à 873,76 M€ en AE et 862,93 M€.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (catégorie 31) autres que celles de personnel pour un montant de 839,63 M€ en AE et en 828,80 M€ en CP et les subventions pour charges de service public (catégorie 32) pour 34,13 M€ en AE et en CP.

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 281,03 M€ en AE et 226,35 M€ en CP

- Dépenses de fonctionnement courant pour 80,26 M€ en AE et 82,49 M€ en CP

Ce poste de dépense regroupe :

- les dépenses de fonctionnement non spécifiques, comme les fournitures de bureau (6,88 M€), la reprographie (6,80 M€), la téléphonie (14,80 M€ y compris abonnements data pour les terminaux NEOPOL), l'affranchissement (3,94 M€), les frais de représentation et dépenses de cohésion (3,32 M€) ;
- les prestations diverses pour 13,15 M€
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 16,03 M€;

Les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentent 17,57 M€, contre 10 M€ annoncés en PAP. Cet écart s'explique :

- Dépenses de formation (23,33 M€ en AE et 20,55 M€ en CP)

- par la résorption du stock d'impayés en fin de gestion (3 M€) ;
- par l'amélioration des circuits de gestion réduisant le délai de paiement (2 M€) ;
- par une augmentation des abandons de véhicules sur la voie publique (2 M€).

Un montant de 6 950 401 € a été consommé pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- **les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale** (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des RPS, maîtrise des outils informatiques et transmissions);
- **les formations organisées par les structures de formation nationales** qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs -NRBC-, permis C et D, stage motocycliste,...) ;
- **les nouvelles formations drones** organisées par la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale pour 176 000 € ;
- **les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers** : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération,

Ces crédits ont permis de financer en outre les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation,...).

Par ailleurs, 5,1 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, adjoints de sécurité et cadets de la République) et 3,8 M€ pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

- Dépenses de déplacement et de changement de résidence (158,31 M€ en AE et 104,27 M€ en CP)

Cet ensemble de dépenses était annoncé au PAP à 162,74 M€ en AE et 92,15 M€ en CP soit un écart à la hausse en CP de 12,12 M€.

Cet écart s'explique en totalité par le surcoût de l'hébergement des forces mobiles afin de respecter les consignes sanitaires en période de pandémie (recours systématique à un hébergement en chambres individuelles et prohibition des sanitaires collectifs).

À noter, comme prévu, l'engagement pour trois ans de la carte de circulation des policiers en Île-de-France, pour un montant de 78,5 M€ en AE.

Les frais de changement de résidence et les congés bonifiés sont légèrement inférieurs aux prévisions, avec respectivement 8,8 M€ en CP contre 9,09 M€ annoncés dans le PAP et 2 M€ contre 2,5 M€ prévus dans le PAP en raison des mobilités restreintes en période de crise sanitaire.

- Dépenses d'alimentation (14,69 M€ en AE et 14,6 M€ en CP)

Le montant des crédits consommés en 2020 (14,69 M€ en AE et 14,6 M€ en CP) est inférieur de 2,48 € en AE et de 2,19 M€ en CP par rapport au PAP.

Ces dépenses sont constituées essentiellement du coût de l'alimentation des forces mobiles. Or, si la crise sanitaire a entraîné un surcoût notable des dépenses d'hébergement, elle a entraîné une moindre mobilisation hors zone de résidence, conduisant à une dépense moindre en matière alimentaire.

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (4,44 M€ en AE et CP)

Ce montant est en légère hausse par rapport au PAP (0,5 M€) du fait de l'augmentation du nombre de mesures de protection permanentes de témoins et d'informateurs.

- DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES (106,04 M€ en AE et 104,18 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 106 045 683 € en AE et de 104 188 953 € en CP, sont légèrement supérieures en AE de 1,53 % et inférieures de 0,23 % par rapport aux prévisions du PAP.

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparation, pour 47,09 M€ en AE et 45,89 M€ en CP, contre 41,3 M€ annoncés en PAP. Cet écart est expliqué principalement par le vieillissement du parc et par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules. A noter qu'un montant de 0,89 M€ en AE et 0,69 M€ en CP a été exécuté par erreur d'imputation sur du titre 5 ;
- les frais de péage d'un montant de 9,78 M€ en AE et 8,52 M€ en CP, contre 9,79 M€ annoncés en PAP en raison de moindre trajet en période de crise sanitaire;
- les dépenses de carburant d'un montant de 49,17 M€ en AE et 49,77 M€ en CP contre 53,34 M€ affichés au PAP. Cet écart s'explique par la moindre utilisation des véhicules de service également du fait de la crise sanitaire.

- DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 122,18 M€ EN AE ET 142,45 M€ EN CP :

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2020 s'élèvent à un montant de 122 176 844 € en AE et 142 448 450 € en CP. Ces crédits comprennent :

- les dépenses d'habillement, de protection et d'intervention pour 57 189 094 € en AE et 81 512 576 € en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles légers et lourds, casques, boucliers, effets pare-coups, etc.) et d'intervention (menottes, tonfas et bâtons de défense, béliers, matériels de franchissement, etc.).

- les dépenses d'habillement ont représenté en 2020 4,09 M€ en AE et 36,28 M€ en CP. L'écart entre la LFI en CP soit 5,82 M€ s'explique dans le contexte de la crise sanitaire par une sous-consommation sur les comptes à points des agents de police. La répartition des dépenses d'habillement est la suivante :
 - 0,7 M€ en AE et CP pour le fonctionnement du marché habillement ;
 - 1,52 M€ en AE et CP pour les tenues des spécialistes (0,9 M€ pour les tenues motos, 0,31 M€ pour les tenues montagne et 0,31 M€ pour les tenues d'intervention des unités spécialisées RAID et BRI) ;
 - 1,87 M€ en AE et CP pour les besoins spécifiques des services territoriaux ;
 - 32,19 M€ en CP pour les dépenses du marché habillement dont le compte à points des policiers, le paquetage des élèves et la constitution d'un stock de sécurité police nationale.
- les dépenses consacrées aux moyens d'intervention et de protection des forces de police se sont élevées à 53,09 M€ en AE et 45,22 M€ en CP. Elles comprennent notamment :
- Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention pour 24,47 M€ en AE et 16,08 M€ en CP comprenant notamment les engagements suivants :
 - 4,5 M€ au titre des effets pare-coups dont 1,2 M€ pour la 2^e tranche des gilets dits « 4 en 1 » des CRS (4 500 en 2019 puis 4 500 en 2020) ;
 - 1,2 M€ et 0,8 M€ en CP pour commander 6 097 gilets pare-balles individuels dont 5 278 masculins et 819 féminins ;
 - 2,3 M€ pour les boucliers MO et bâtons de défense ;
 - 2,3 M€ pour les dépenses de casques pare-coups MO et pare-balles ;
 - 0,8 M€ en AE pour les casques des motocyclistes (et pièces détachés pour le MCO) ;
 - 1 M€ en AE pour les boucliers balistiques d'intervention souples et rigides ;
 - 0,8 M€ en AE pour près de 11 000 paires de menottes ;
 - 0,6 M€ en AE pour un peu plus de 24 000 diffuseurs lacrymogènes ;

- 0,4 M€ en pour les bouchons auriculaires et les masques à gaz utilisés dans le cadre du maintien de l'ordre ;
- 0,4 M€ pour les gilets porte-plaques balistiques ;
- 1,8 M€ et pour les matériels de vision dont 20 000 lampes de service Klarus pour 1,1 M€ grâce au dégel de fin de gestion ;
- 1,1 M€ de matériels de secours (trousses, Aérosols micro dap diphoterine pour le nettoyage des yeux lors des manifestations) ;
- 0,6 M€ pour des dispositifs d'interception de véhicules (légers et lourds) ;
- 0,2 M€ pour des béliers et des ouvre-portes hydrauliques ;
- 0,5 M€ pour les matériels contre la fraude documentaire de la DCPAF ;
- 0,2 M€ pour les matériels spécifiques d'intervention du RAID
- 0,08 M€ pour les tubes de mise en sécurité des armes ;
- 1,01 M€ pour l'acquisition de matériels NRBC.

Le solde des crédits (4,68 M€ en AE et 3,26 M€ en CP) correspond aux achats spécifiques de petits équipements des services (DCCRS, SNPS, RAID, PAF et PJ notamment).

- Les dépenses inhérentes aux équipements de protection individuels (EPI) COVID-19 pour 28,62 M€ en AE et 29,13 M€ en CP ont permis l'acquisition de :
 - 21,24 M€ pour l'acquisition de 36,37 millions de masques (chirurgicaux et textiles) ;
 - 4 M€ pour l'achat de gel hydroalcoolique et de conditionnement ;
 - 1,4 M€ pour l'achat de 10,07 M de gants ;
 - 0,8 M€ pour l'acquisition de lingettes et bombes désinfectantes ;
 - 0,8 M€ pour l'achat de 300 lunettes et 140 000 visières.

Le solde des dépenses (0,28 M€ en AE et 0,882 M€ en CP) correspond aux dépenses des services pour l'achat au niveau local de moyens de protections (gants, lingettes notamment) au début de la crise sanitaire.

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'expliquent par l'imputation de la majorité des dépenses liées à l'acquisition d'équipement de protection individuel Covid sur cette activité. Par ailleurs, le programme a bénéficié de crédits supplémentaires qui ont permis de financer notamment des équipements de protection NRBC.

- Achat d'armement et de munitions pour 24 538 600 € en AE et 20 422 967 € en CP

- En 2020, 13,86 M€ en AE et 11,30 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers, déclinés de la façon suivante :
 - 1,38 M€ en AE et 1,26 M€ en CP ont été consacrés au renouvellement des armes (Glock 17 et 26, HK417 et HKG36, fusils à pompe et lanceurs multi-coups) dont 0,2 M€ pour l'armement du RAID ;
 - 0,58 M€ en AE et 0,54 M€ ont été engagés pour les périphériques et accessoires (viseurs principalement) ;
 - 1,45 M€ en AE et 0,80 M€ en CP ont permis la commande des accessoires (étuis et ceinturons) dont 5 000 étuis mi-cuisse pour les effectifs BAC de la sécurité publique (0,25 M€).

Enfin, la commande de 5 000 pistolets à impulsion électrique (PIE) T7 (nouveau modèle) pour plus de 10,02 M€ en AE et 8,36 M€ en CP explique l'écart entre la LFI et l'exécution.

Le solde des crédits (0,43 M€ en AE et 0,34 M€ en CP) est lié aux dépenses réalisées directement par les services et les SGAMI notamment pour l'entretien des armes.

- En ce qui concerne les munitions des forces de police, 10,67 M€ en AE et 9,11 M€ en CP ont été consommés, avec la répartition suivante :
 - 10,48 M€ en AE et 8,8 M€ en CP pour la commande d'un peu plus de 16 millions de munitions d'instruction et de service (dont 13,5 millions pour la munition d'entraînement 9 mm) et 290 000 dispositifs de maintien de l'ordre (grenades, dispositifs de propulsion à retardement et bouchons allumeurs).
 - 0,18 M€ en AE et 0,31 M€ en CP pour l'achat d'autres catégories de munitions (dont RAID).

L'écart entre la LFI et l'exécution constatée s'explique par l'utilisation du dégel de la réserve de précaution afin de financer le renouvellement en urgence du stock de grenades de désencerclement (remplacement de la DMP par la GENL) et permettre l'achat des munitions des PIE T7.

Le reste des dépenses correspond aux achats effectués par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) pour du mobilier et du petit matériel mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 40,45 M€ en AE et 40,15 M€ en CP en 2020.

- DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 94,74 M€ EN AE ET 90,29 M€ EN CP

En 2020, 94 735 810 € en AE et 90 288 964 € en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les SIC.

Ces crédits ont connu une diminution en 2020 sur le programme police nationale en comparaison à 2019 en raison des transferts d'activités vers la DNUM (programme 216).

Ces dépenses comprennent :

- 45,12 M€ en AE et 47,81 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :
 - 5,73 M€ en AE et 3,24 M€ en CP liés à l'acquisition ou renouvellement de brevets et licences ;
 - 37,87 M€ en AE et 42,57 M€ en CP pour les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) et leur entretien ;
 - 1,52 M€ en AE et 1,99 M€ en CP consacrés aux équipements des commissariats et des radios des fonctionnaires.
- 19,52 M€ en AE et 14,33 M€ en CP ont été dédiés aux équipements radios des véhicules de police, aux équipements y compris discrets, aux terminaux radios et à leur maintenance ainsi qu'aux dépenses liées à l'équipement des véhicules ;
- 8,41 M€ en AE et 15,02 M€ en CP ont permis de maintenir en condition opérationnelle les systèmes d'informations et équipements liées de la police nationale ;
- 17,56 M€ en AE et 11,71 M€ en CP ont été consacrés aux grands projets technologiques de la police nationale (projet Néopol, brouilleurs, IMSI catcher, PC storm, cybercrim etc.)
- enfin, 4,12 M€ en AE et 1,41 M€ en CP ont été imputés en dépense de fonctionnement en lieu et place de dépenses d'investissement. Il s'agit notamment de dépenses liées aux systèmes d'information de police, aux luttes anti-drone etc.

L'écart entre la prévision (149,43 M€ en AE et 81,89 M€ en CP en PAP pour 2020) et l'exécution s'explique d'une part par le report du renouvellement du marché Néopol en 2021 et, d'autre part, par les achats de postes nomades informatiques dans la cadre de la mise en place des directives du gouvernement sur le télétravail. Par ailleurs, grâce aux crédits issus des mouvements de fongibilité asymétrique, des équipements (écrans pour les murs d'image des commissariats, radio pour les véhicules de police, postes NOEMI) ont été engagés en avance de phase sur 2021.

- DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 208,98 M€ EN AE ET 239,21 M€ EN CP

La LFI prévoyait 195,85 M€ en AE et 213,22 M€ en CP contre une exécution 2020 à 208,98 M€ en AE et 239,21 M€ en CP. L'écart s'explique par l'imputation sur les crédits de titre 3 de la part non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (cf infra).

- Loyers de droit commun et concession de logement pour 68 900 410 € en AE et 64 603 520 € en CP sont en très légère hausse de 2,1 % en CP par rapport à l'exécution 2019.

- Entretien courant du parc immobilier pour 96 557 035 en AE et 96 331 236 € en CP

Ces dépenses comprennent les travaux d'aménagement et d'entretien, ainsi que les contrats de nettoyage et de gardiennage des locaux.

Les dépenses de la gestion du parc sont en hausse par rapport à la LFI, soit +5 M€ d'AE et +6,9 M€ en CP ce qui traduit l'effort particulier d'amélioration de l'environnement professionnel des policiers poursuivi en 2020.

- Énergie et fluides pour 9 580 319 € en AE et 41 441 657 € en CP

Les consommations en CP sont inférieures de 3,4 M€ à celles de 2019.

Par ailleurs, 30,86 M€ en AE et 30,95 M€ de CP de dépenses relatives aux opérations de maintenance lourde budgétées sur le titre 5 ont été exécutées par le comptable en titre 3 eu égard aux dépenses non immobilisables liées aux opérations d'investissement (études, et travaux connexes).

De plus, un montant de 3,08 M€ en AE et 5,88 M€ en CP a été exécuté pour les parties financement et fonctionnement des contrats d'autorisation d'occupation temporaire/location avec option d'achat (AOT/LOA).

- DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 24,08 M€ en AE et 24,19 M€ en CP

(cf ci-dessus)

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 0,48 M€ en AE et 0,49 M€ en CP

Des associations et une fondation ont bénéficié de subventions dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'intérieur. Une subvention de 11 000 € a notamment été allouée à FLAG ! et la fondation Jean Moulin s'est vue octroyer une subvention de 30 000 €.

D'autres subventions, pour un montant de 0,44 M€ en AE et 0,45 M€ en CP, ont été versées à diverses associations.

En 2020, la subvention à la fédération sportive de la police nationale (FSPN) d'un montant de 2 985 529 M€ a été imputée par erreur sur du titre 6.

Le montant retraité des erreurs d'imputation des subventions aux associations du titre 3 s'élève ainsi à 3,46 M€ en AE et 3,47 M€ en CP.

- SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 34,15 M€ en AE et en CP

Les subventions sont allouées au titre des charges de service public à l'école nationale de la police nationale (ENSP) pour un montant de 25,65 M€ en AE et en CP, ainsi qu'à l'institut national de la police scientifique (INPS) pour un montant de 8,5 M€ en AE et en CP.

• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent au total à 187, 61 M€ en AE et 218,04 M€ en CP contre 267,24 M€ en AE et 219,81 M€ en CP en 2019, soit une baisse de 79,63 M€ en AE et de 1,77 M€ en CP. Ces crédits sont destinés à financer les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

• **DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 26,71 M€ EN AE ET 24,03 M€ EN CP**

En 2020, le programme police nationale a porté dans le cadre de ces investissements :

- l'acquisition d'équipements technologiques à hauteur de 0,89 M€ en AE et 1,89 M€ en CP ;
- les mises à jours importantes des systèmes d'informations de la police pour 5,45 M€ en AE et 1,85 M€ en CP ;
- le financement en investissement des projets informatiques de la police pour 3,54 M€ en AE et 1,66 M€ en CP.
- 4,39 M€ en AE et 3,94 M€ en CP dans le cadre des projets technologiques de la police et de leurs entretiens imputés en titre 5 sur des activités de titre 3.

En outre, certaines dépenses relatives aux brevets, consommables, matériels informatiques et télécoms sont imputées en titre 5 à hauteur de 12,43 M€ en AE et de 14,69 M€ en CP.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la prise en charge de dépenses relevant normalement de la DNUM.

• **DÉPENSES D'IMMOBILIER : 84,15 M€ en AE ET 121,21 M€ en Cp**

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

En 2020, le référentiel du programme 176 a évolué et une nouvelle activité IM64 « Études préalables et assistance » a été créée pour prendre en compte les études indifférenciées (Titre 3). Ces études sont préalables à tout projet immobilier pour en étudier la pertinence. Elles concernent donc des dépenses non immobilisables ne faisant pas l'objet d'affectations sur tranche fonctionnelle. 258 K€ ont été exécutés sur cette activité dont 52,54 K€ imputés en T5. Ce qui démontre une nécessité de rappeler la règle de gestion applicable pour cette nouvelle activité.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les projets finalisés et livrés en 2020 sont le relogement de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) dans les locaux du 36 Quai des orfèvres (1^{er} arrondissement de Paris), la mise à disposition du commissariat de police de Digne-les-Bains, par contrat de location-vente, au terme duquel l'État deviendra propriétaire. Ont également été livrés l'hôtel de police d'Annemasse, les commissariats de Châtelleraut, de Privas et de Saint-André de la Réunion.

La réhabilitation de l'hôtel de police du 14^e arrondissement de Paris a été lancée fin 2020 avec la notification du marché des travaux à hauteur de 20,6 M€.

En AE, les opérations financées (78,40 M€) ont été les suivantes :

– opérations du précédent triennal 2015-2017 (8,5 M€) :

Opérations triennal 2015-2017	Consommation AE 2020
CCOS (centre de commandement des transports)	1 567
Installation BRI au 36 quai des Orfèvres	53 727
Réhabilitation CP Saint-Cloud	-2 360
Relogement de l'INPS et du CP de Saint-Denis	970 127
Relogement de la DRPJ Batignolles	728 246
Réhabilitation HP Angers	176 809
Construction HP Carcassonne	486 653
Extension HP de Béziers	198 640
Acquisition appartement HP Béziers	529 400
Construction CP Bourgoin-Jallieu	204 216
Construction HP Annemasse	394 144
Lyon 8 - Berliet	1 057 748
Extension HP de Pau	1 075 980
Construction HP Fort de France	889 951
Construction HP Cayenne	1 399 999
Construction CP St André (La Réunion)	336 183
TOTAL	8 501 031

– opérations du nouveau triennal 2018-2020 (38,09 M€) :

Opérations triennal 2018-2020	Consommation AE 2020
Construction HP de Basse Terre (Guadeloupe)	788 237
Construction CP Épernay	50 395
Extension HP Nancy pour DDSP et PAF	163 944
Rénovation façades et toitures HP Metz	5 923
Réhabilitation HP Montbéliard	1 051 606
Construction CP Noisiel/Torcy	1 826
Construction stand de tir de Rungis	54 450
Installation du SIAT (sécurisation Chesnay)	49 873
Réaménagement 36 Quai des Orfèvres	110 624
Réhabilitation de l'HP 14 Paris	19 328 796
Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	145 880
Construction HP Amiens	50 260
Relogement CSP Wattignies	66 833
Construction DIDPAF 45	4 509
Construction stand de tir à l'HP du Mans-Paixhans	427 804
Schéma directeur Rennais (SDIR) – relogement de la DZCRS de Rennes	3 000 841
Marseille Sainte-Anne regroupement des services SP	2 097 655
Extension CP Privas	792 508

INPS Écully/réfection réseaux	48 364
Réhabilitation/extension HP Saint-Étienne	179 806
Relogement CP Villefranche S/Saône	2 290 037
Construction HP Périgueux	48 000
Relogement CP de Châtelleraut	60 985
Restructuration CP Mérignac et intégration DZRFPN	7 277 231
TOTAL	38 096 388

– Les autres opérations structurantes (0,82 M€) :

Autres opérations structurantes	Consommation AE 2020
Construction CP Aulnoye-Aymeries	50 116
HP Épinal – travaux sols et faux plafonds	936
HP de Dijon – sécurisation de l'accueil	197 804
Metz – rénovation des réseaux de chauffage Serret	70 104
PP 13 façades	445 225
Bastia chauffage	6 000
Reprise des façades HP de Nantes (35)	46 200
TOTAL	816 385

Le solde (30,99 M€) couvre l'exécution des opérations de maintenance lourdes, dont les opérations du PZMI (15,76 M€) et les enveloppes thématiques relatives aux écoles de police (9,38 M€), aux stands de tirs (3,14 M€), aux laboratoires de police technique et scientifique (0,95 M€), aux cantonnements des CRS (1,7 M€) et aux études (0,052 M€).

La dotation mise en place en 2019 pour la création des nouvelles antennes de groupements interministérielles de contrôle (GIC) et de réseau confidentiel défense a été reconduite en 2020 pour un montant de 0,3 M€.

A noter que des dépenses immobilières de titre 3 d'un montant de 4,04 M€ ont été imputées par erreur sur le titre 5.

Les CP consommés (114,10 M€) concernent essentiellement :

– opérations du précédent triennal 2015-2017 (61,21 M€ en CP) :

Opérations triennal 2015-2017	Consommation CP 2020
CCOS (centre de commandement des transports)	133 598
Installation BRI au 36 quai des Orfèvres	761 051
Réhabilitation CP Saint-Cloud	901 088
Relogement de l'INPS et du CP de Saint-Denis	20 259 991
Relogement de la DRPJ Batignolles	3 942 903
Réhabilitation HP Angers	2 642 713
Construction HP Carcassonne	7 875 812
Extension HP de Béziers	420 438
Acquisition appartement HP Béziers	529 400
Construction CP Bourgoin-Jallieu	1 482 861
Construction HP Annemasse	4 327 790
Lyon 8 - Berliet	8 044 794
Lyon Bataille	29 064
Extension HP de Pau	1 820 251
Construction HP Fort de France	4 491 582

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Construction HP Cayenne	1 780 024
Construction CP St André (La Réunion)	1 773 857
TOTAL	61 217 216

– opérations du nouveau triennal 2018-2020 (11,84 M€) :

Opérations triennal 2018-2020	Consommation CP 2020
Construction HP de Basse Terre (Guadeloupe)	327 175
Construction CP Épernay	145 697
Rénovation façades et toitures HP Metz	28 645
Réhabilitation HP Montbéliard	59 005
Construction CP Noisiel/Torcy	449 459
Construction stand de tir de Rungis	351 378
Installation du SIAT (sécurisation Chesnay)	569 996
Réaménagement 36 Quai des Orfèvres	127 864
Réhabilitation de l'HP 14 Paris	674 568
Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	94 700
Construction HP Amiens	516 897
Relogement CSP Wattignies	168 821
Construction DIDPAF 45	93 815
Construction stand de tir à l'HP du Mans-Paixhans	509 165
Schéma directeur Rennais (SDIR) – relogement de la DZCRS de Rennes	105 511
Construction HP de Nice	24 000
Marseille Sainte-Anne regroupement des services SP	1 819 301
Relogement CP Rodez	34 704
Construction HP Annecy	24 917
Extension CP Privas	714 979
INPS Écully/réfection réseaux	39 684
Réhabilitation/extension HP Saint-Étienne	2 491 961
Relogement CP Villefranche S/Saône	1 512 613
Construction HP Périgueux	34 740
Relogement CP de Châtelleraut	798 993
Restructuration CP Mérignac et intégration DZRFPN	122 096
TOTAL	11 840 685

– Les autres opérations structurantes (1,04 M€) :

Autres opérations structurantes	Consommation CP 2020
Construction CP Aulnoye-Aymeries	157 855
HP Besançon – réfection ensemble des terrasses toitures	8 988
HP Épinal – travaux sols et faux plafonds	96 425
HP de Dijon – sécurisation de l'accueil	149 953
Metz – rénovation des réseaux de chauffage Serret	287 610
PP 13 façades	311 096
Saint-Lary-Soulan	0
SDT HP Nîmes	10 656
Bastia chauffage	6 192
Reprise des façades HP de Nantes (35)	4 200
Antenne RAID de Rennes – création garages	3 486
TOTAL	1 036 461

Le solde (40,01 M€) concerne la maintenance lourde du parc immobilier de la police nationale qui recouvre les dépenses du plan zonale (14,7 M€), celles liées à la maintenance des stands de tir (5,21 M€), des écoles (15,6 M€), des cantonnements des CRS (2,8 M€), la remise aux normes des laboratoires de la police technique et scientifique (1,6 M€) et les études (0,1 M€).

A noter que des dépenses immobilières de titre 3 d'un montant de 4,04 M€ ont été imputées par erreur sur le titre 5. L'exécution à fin 2020, tout titre confondu, est de 149,16 M€, marquant ainsi l'effort financier réalisé en fin de gestion 2020 pour réduire la dette liée aux engagements passés. Ainsi, la ligne budgétaire immobilier a été abondée à hauteur de 24,16 M€ par rapport à la programmation initiale 2020 (125 M€).

La programmation immobilière intégralement budgétée en titre 5 (125 M€) a fait l'objet d'une exécution en titre 3 (30,38 M€), en titre 5 (114,11 M€), en titre 6 (0,076 M€) et en titre 7 (4,60 M€). Cette titrisation de la dépense liée à sa nature permet de distinguer les dépenses mobilisables (T3), les dépenses immobilisables (T5), les dépenses d'intervention (T6) et les opérations financières (T7).

• **ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 74,21 M€ EN AE ET 68,41 M€ EN CP**

En 2020, le programme police nationale a bénéficié de deux enveloppes dans le cadre du plan de renouvellement automobile.

Ainsi, dans le cadre du plan de renouvellement automobile classique, le programme police a consacré **40,42 M€** en AE et **41,43 M€** en CP pour 2 002 véhicules dont :

- 31,14 M€ en AE et 32,87 M€ en CP pour 1 804 véhicules légers 4 roues ;
- 4,73 M€ en AE et 5,50 M€ en CP pour 330 véhicules 2 roues ;
- 4,17 M€ en AE et 2,91 M€ en CP pour 121 véhicules lourds (72 VR, 45 VAAT, 2 ELE, 1 minibus, 1 véhicule blindé et 1 zodiac).
- 0,36 M€ en AE et 0,13 M€ en CP pour les véhicules divers (tête de série notamment).

De plus, les crédits ouverts en LFR 3 ont permis l'acquisition de 1 284 véhicules (627 Zoé, 657 Peugeot 5 008) pour **31,72 M€** en AE et **25,38 M€** en CP.

Par ailleurs, le programme a réalisé l'achat sur ces crédits de 750 vélos et VTT électriques pour un montant de 1,39 M€ en AE et 1,12 M€ en CP, imputé en titre 3.

Enfin, 0,67 M€ et 0,48 M€ en CP ont fait l'objet d'erreurs d'imputations sur ces activités.

• **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 3,34 M€ en AE et 5,69 M€ en CP**

En 2020, 2,98 M€ en AE et 4,40 M€ en CP ont été consacrés à l'achat de matériels d'intervention des forces notamment de matériels spécialisés dédiés aux unités d'intervention (matériels de vision nocturne), aux laboratoires et au CREL, mais aussi des matériels au titre de la lutte contre la fraude documentaire (stations portables de contrôle de documents) pour la police aux frontières.

En outre, des dépenses de fonctionnement courant ont été exécutées à tort en titre 5 pour un montant de 0,36 M€ en AE et 1,29 M€ en CP.

• **DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 35,95 M€ en AE et 36,44 M€ en CP.

Elles comprennent notamment :

- la participation de l'État au budget spécial de la préfecture de police pour 28 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit des services de police. Le solde correspond aux contributions de l'État au fonctionnement de l'infirmerie psychiatrique et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris. La subvention versée au budget spécial de la préfecture de police couvre pour près de 90 % des charges de personnel.
- la contribution versée à INTERPOL pour 3,28 M€ en AE et 3,21 M€ en CP
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,47 M€ en AE et CP ;

- un montant de 33 160 € en AE et CP versées par la direction centrale de la police judiciaire au « *Maritime Analysis and Operations Centre – Narcotics* ». Il s'agit des contributions de la France au centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (lutte contre le trafic de stupéfiants par voie maritime) ;
- un montant de 136,7 K€ pour les officiers de liaison
- une contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) de 421 k€ en CP ;
- d'autres subventions ont été versées à différentes associations à hauteur de à hauteur de 180 K€.

Par ailleurs, un montant de 2,99 M€ en AE et en CP de subventions destinés notamment à la fédération sportive de la police nationale initialement programmé en titre 3, a été exécuté en titre 6, expliquant ainsi l'écart observé entre la prévision et la dépense constatée.

- **DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES**

Les dépenses d'opérations financières exécutées à hauteur de 8,59 M€ en AE et 9,21 M€ en CP comprennent :

- une subvention exceptionnelle versée à l'INPS pour un montant total de 2,7 M€ en AE et CP dédié aux rééquipements des nouveaux locaux du service central des Laboratoires de Lyon ;
- des subventions exceptionnelles versées à l'ENSP pour un montant total de 1,29 M€ en AE et 1,91 M€ en CP destinées à diverses opérations sur le site de Canne-Ecluses ;
- une dépense dans le cadre d'une opération immobilière : 4,6 M€ en AE et CP

Le montant consommé de 4,6 M€ en AE et CP correspond au versement de crédits fait à l'établissement public de la réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) pour la rénovation des locaux du commissariat du 8^{ème} arrondissement de Paris, situés sous le Grand Palais. L'écart avec le montant annoncé de 1 M€ au PAP s'explique par la signature d'un avenant le 2 novembre 2020 à la convention de mandat qui revoit le cadencement du paiement de la contribution de la police nationale à 4,6 M€ en 2020,

Cette opération est conduite par l'opérateur RMN-GP par le biais d'une convention de mandat, en lien avec les services du ministère de l'intérieur. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la rénovation du musée du Grand Palais pour un montant de 21,67 M€ HT. La date prévisionnelle de fin de l'opération est fixée à janvier 2024.

Les 4,6 M€ correspondent à des crédits d'études versés par le biais d'une dotation en fonds propres à l'opérateur RMN-GP.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 600 000	4 600 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 600 000	4 600 000
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	25 352 236	24 732 000	26 990 199	26 990 199	26 946 848	27 567 084
Subventions pour charges de service public	24 052 000	24 052 000	25 959 271	25 959 271	25 655 000	25 655 000
Dotations en fonds propres	1 300 236	680 000	1 030 928	1 030 928	1 291 848	1 912 084
INPS - Institut national de police scientifique (P176)	14 266 000	14 266 000	11 546 392	11 546 392	11 200 000	11 200 000
Subventions pour charges de service public	8 426 000	8 426 000	8 762 887	8 762 887	8 500 000	8 500 000
Dotations en fonds propres	5 840 000	5 840 000	2 783 505	2 783 505	2 700 000	2 700 000
Total	40 618 236	39 998 000	39 536 591	39 536 591	42 746 848	43 367 084
Total des subventions pour charges de service public	32 478 000	32 478 000	34 722 158	34 722 158	34 155 000	34 155 000
Total des dotations en fonds propres	8 140 236	7 520 000	4 814 433	4 814 433	8 591 848	9 212 084

ENSP :

Au titre de la SCSP, l'écart avec les prévisions LFI 2020 s'explique par la mise en réserve à hauteur de 304 271€. Si on la neutralise, on est conforme au réalisé soit 25 655 000€.

Au titre des fonds propres, l'établissement a été doté de 1 000 000 € au PLF 2020 pour couvrir le programme d'investissement.

L'écart avec les prévisions LFI 2020 s'explique par la mise en réserve à hauteur de 30 928€. Si on la neutralise, on est conforme au réalisé et à un complément à cette dotation de 912 084€ afin de permettre une amélioration de la sécurisation du site et de financer la réfection des salles d'eau collectives des six résidences.

INPS :

- l'attribution d'une subvention de 8 500 000€ correspondant au montant d'attribution d'une subvention. L'écart avec les prévisions LFI s'explique par la mise en réserve de 267 887 € par rapport à la notification initiale (qui n'a pas été versée à l'ex-INPS).

Cette somme a été utilisée dans le cadre du fonctionnement courant de l'INPS soit de manière quasi exclusive au profit de l'activité analytique des LPS (consommables, équipements, contrats...).

- l'attribution d'une dotation en fonds propres de 2 700 000€, qui répond à la volonté de la DGPN d'apporter un soutien tout particulier à l'installation du nouveau laboratoire de police scientifique de Paris à savoir :

- le renouvellement d'équipements analytiques lourds ne pouvant être démontés et déplacés ;
- l'acquisition de matériels de support (métrologie, froid, lavage, stérilisateurs, mobiliers de laboratoire...) ;
- la mise à niveau informatique (postes de travail, baies de stockage, serveurs...).

Cette dotation s'inscrivait sur une tranche particulière du PPML (plan pluriannuel de modernisation des laboratoires) dédiée au nouvel LPS de Saint-Denis.

RMN-GP :

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le versement de crédits (4,6 M€ en AE et en CP) à l'établissement public de la réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) est au titre de la rénovation des locaux du commissariat du 8^{ème} arrondissement de Paris, situés sous le Grand Palais.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police		0	247	5	2	0	0
		0	281	8	0	2	0
		0	265	8	1	2	0
INPS - Institut national de police scientifique		819	0	0	0	0	0
		869	0	0	0	0	0
		869	0	0	0	0	0
Total		819 869 869	247 281 265	5 8 8	2 0 1	0 2 2	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	281	265

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

ENSPOLICE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'École nationale supérieure de la police (ENSP) a été érigée en établissement public national à caractère administratif par le décret n° 88-379 du 20 avril 1988. Cet établissement d'enseignement supérieur et de recherche est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

Conformément aux articles R413-1 à R413-26 du code de sécurité intérieure, l'ENSP est implantée sur les deux sites de Cannes-Écluse (Seine-et-Marne) et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (métropole de Lyon). Elle a notamment pour mission :

- d'assurer la formation initiale et la formation tout au long de la vie des fonctionnaires du corps de conception et de direction et du corps de commandement de la police nationale ;
- d'assurer une préparation aux concours externes de commissaire et de lieutenant de police, selon les modalités fixées par arrêté du ministre de l'intérieur ;
- de participer à la formation continue des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents d'organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la sécurité ;
- d'assurer la formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers ainsi que leur accueil ;
- d'entreprendre et diffuser des études et des recherches dans le domaine de la sécurité ;
- de développer dans ses champs de compétence des actions de coopération avec des institutions d'enseignement et de recherche françaises ou étrangères.

L'ENSP est rattachée à l'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme « Police nationale ».

1- L'activité de formation 2020

- La formation initiale : L'ENSP a formé en 2020, 207 commissaires et 136 officiers, dans le cadre de 83 133 journées-formation-stagiaires (+71.25% de plus qu'en 2019 en raison de l'accroissement du nombre d'élèves officiers, la 24ème promotion comptait 70 élèves, la 25ème, 200 et la 26ème, 100 élèves). La crise sanitaire a eu un impact sur 2 promotions de commissaires (70ème qui n'a pas bénéficié d'un voyage d'étude et dont l'adaptation au premier emploi a été réduite en contenu ; 71ème interrompue entre mars et mai 2020 et poursuivie en distanciel et mise à disposition des élèves à la PP et la DCSP). Enfin, le projet d'apprentissage partagé inter-corps qui devait démarrer en septembre n'a pas été mis en place en raison de la crise sanitaire.
- Les formations continues : en raison de la crise sanitaire, l'offre de formation continue a diminué tant à Saint-Cyr qu'à Cannes-Ecluse. Sur 121 stages ouverts, 64 seulement ont été réalisés (-55.24 % par rapport à 2019). Le développement de la e-formation a été mis en place (112 stagiaires de tous corps et grades formés).

2- Les activités partenariales

Elles comportent, outre les partenariats avec les secteurs privé et public (l'ENSP est référent de la formation des cadres de la sécurité privée, nouveau partenariat avec le club des femmes cheffes d'entreprises, réseau des écoles de service public, partenariat avec l'école polytechnique...), les relations internationales avec un taux de réussite des cadres de police étrangers à plus de 90%, les classes préparatoires intégrées qui ont obtenu de bons résultats en 2020 en réussites concours et l'ingénierie du Master 2 (100% de réussite).

3- Les activités de recherche pour la police nationale

31 projets gérés en 2020 dont quatre européens et huit déposés devant l'agence nationale de la recherche et la commission européenne. Ils abondent le budget du centre de recherche de l'ENSP (274 K€).

4- Activité de soutien

2020 est marquée par la mise en œuvre du contrôle interne financier : la cartographie des risques et le calendrier du plan d'actions 2020-2021 ont été validés au conseil d'administration de novembre 2020, avec cinq axes :

- améliorer le contrôle de la masse salariale,
- déployer un contrôle du processus de la chaîne paie,
- sécuriser les remboursements des frais de stages,
- développer la traçabilité de la chaîne régie de l'ENSP,
- procéder au recensement des provisions pour risques et charges de la comptabilité patrimoniale.

L'accroissement du plan de charge pour la formation initiale des officiers conduit à une augmentation significative des travaux de maintenance lourde financés sur les crédits de titre 5 du programme 176 (1M€/an entre 2020 et 2021) complétés par des financements en fonds propres de l'ENSP (1 M€ en 2020 de dotation en fonds propres accordée par l'État notamment).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale	25 352	24 732	26 990	26 990	26 947	27 567
Subventions pour charges de service public	24 052	24 052	25 959	25 959	25 655	25 655
Dotations en fonds propres	1 300	680	1 031	1 031	1 292	1 912
P147 – Politique de la ville	13	13			13	13
Transferts	13	13			13	13
Total	25 365	24 745	26 990	26 990	26 960	27 580

L'accroissement de la SCSP (+6,7% entre 2019 et 2020) repose, pour l'essentiel, sur l'augmentation du plafond d'emplois entre 2019 et 2020.

La dotation en fonds propres de 2020 a été maintenue à un haut niveau (plus d'1M€ pour financer les travaux sur Cannes-Ecluse, liés à l'accroissement du plan de charge de l'établissement).

Police nationale

Programme n° 176 OPÉRATEURS

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	19 508	17 386	Subventions de l'État	26 655	25 686
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>5 157</i>	<i>5 300</i>	– subventions pour charges de service public	26 655	25 655
			– crédits d'intervention(transfert)		31
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 490	8 641	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	266	357
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 060	1 325	Revenus d'activité et autres produits	1 678	1 805
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 060</i>	<i>1 312</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>478</i>	<i>57</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>12</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>6</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>507</i>
Total des charges	27 997	26 027	Total des produits	28 599	27 848
Résultat : bénéfice	602	1 821	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	28 599	27 848	Total : équilibre du CR	28 599	27 848

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 184	2 576
Investissements	1 200	1 844	Financement de l'actif par l'État		1 912
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		6
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 200	1 844	Total des ressources	1 184	4 494
Augmentation du fonds de roulement		2 650	Diminution du fonds de roulement	16	

* Voté

L'équilibre général 2020 se réalise par un résultat bénéficiaire et une augmentation du fonds de roulement. La capacité d'autofinancement de 2,6 M€ indique une réelle capacité de l'ENSP à dégager un flux de trésorerie à partir de son activité.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 508	19 508	17 072	17 072
Fonctionnement	7 430	7 430	7 310	5 646
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 070	1 200	2 554	1 570
Total des dépenses AE (A) CP (B)	28 007	28 137	26 936	24 288
dont contributions employeur au CAS pensions	5 157	5 157	4 537	4 537

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	27 855	28 983
Subvention pour charges de service public	25 655	25 655
Autres financements de l'État	1 000	1 912
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	13
Recettes propres	1 200	1 403
Recettes fléchées	266	325
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	266	325
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	28 121	29 308
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	5 020
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	16	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	1 951	70	70	0	0	0	0	0	2 021	2 021
	1 435	127	104	0	0	0	0	0	1 562	1 539
Formations	9 169	2 391	2 391	0	0	0	0	0	11 560	11 560
	8 016	1 566	1 262	0	0	0	0	0	9 582	9 278
Recherche	780	80	80	0	0	0	0	0	860	860
	860	52	46	0	0	0	0	0	912	906
Soutien et logistique	7 608	4 888	4 888	0	0	1 070	1 200	13 566	13 696	13 696
	6 761	5 565	4 234	0	0	2 554	1 570	14 880	12 565	12 565
Total	19 508	7 430	7 430	0	0	1 070	1 200	28 007	28 137	28 137
	17 072	7 310	5 646	0	0	2 554	1 570	26 936	24 288	24 288

* Voté

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	16	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	65
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	16	65
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 008
Abondement de la trésorerie fléchée	68	129
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 879
Total des besoins	16	5 073

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 020
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	53
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	5 073
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	16	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	84	0
Total des financements	16	5 073

* Voté

Le solde budgétaire excédentaire de 5 M€ conduit à une variation de la trésorerie de ce montant.

L'évolution favorable du niveau de trésorerie est plus importante au regard du compte financier. Il s'établit à un solde positif de 8,5 M€ (tableau GBCP 6 T6 et T7) liée en partie aux :

- 1- Personnel : au glissement de la prise en charge de la paie de décembre 2020 en janvier 2021 et à des retards dans les recrutements qui représentent au global 2 489 K€,
- 2- Fonctionnement : sous-consommation qui représente 1 867 K€,
- 3- Investissement : Retard des deux opérations immobilières qui représente 926 K€ (deux opérations financées en fonds propres qui ont connu des retards liés à la pandémie de la COVID : réfection de bureaux formation à Saint-Cyr et réfection des sanitaires des résidences à Cannes-Ecluses. Ces travaux seront achevés dans le courant du 1^{er} semestre 2021).

Soit au total un montant de 5 282 K€ non prélevé dans la trésorerie.

Une augmentation de **+ 275,2 K€** des recettes a été constatée par rapport aux prévisions du second budget rectificatif 2020.

Les recettes propres connaissent une évolution à la hausse par rapport aux prévisions soit **+ 203,55 K€** due principalement à une recette exceptionnelle.

De même, les recettes fléchées connaissent une évolution à la hausse par rapport aux prévisions soit **+ 58,65 K€** sans plus de précision.

Au global, l'exécution des recettes a été réalisé à **101 %**.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	252	289	273
– sous plafond	247	281	265
– hors plafond	5	8	8
<i>dont contrats aidés</i>	2		1
<i>dont apprentis</i>		2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'ENSP a rencontré des difficultés de recrutements expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois en 2020. Ces difficultés de recrutement ont été liées à la crise sanitaire.

INPS - INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'**institut national de police scientifique (INPS)**, régi par les articles L. 413 et R. 413-27 à R. 413-54 du code de la sécurité intérieure, est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministre de l'intérieur.

Il regroupe les cinq laboratoires de police scientifique (LPS) de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, tous dotés d'une compétence nationale, ainsi qu'un service central localisé à Lyon. Ces implantations lui permettent de concilier expertise et proximité.

Expert personne morale agréé par la Cour de cassation, l'INPS est habilité à la réalisation des identifications par empreintes génétiques et accrédité pour la grande majorité des dossiers qu'il rend, notamment pour l'ensemble de son activité en génétique et analyse de traces papillaires. Couvrant la totalité du champ des disciplines criminalistiques, il a pour mission d'effectuer les examens et analyses scientifiques et techniques demandés par les autorités judiciaires et les services de police et de gendarmerie dans un cadre pénal. Prestataire de services, l'INPS est dépendant et contraint par les réquisitions et ordonnances de commissions qui lui sont adressées.

L'INPS contribue à la réalisation de l'action n° 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » du programme.

Activité 2020

2020 a été une année particulière, malgré la période de confinement, les demandes d'analyse en traces sont restées fortes avec une volumétrie de plus de 157 000 dossiers comparable à 2019.

Avec 146 201 dossiers traces traités, l'activité est en reconduction par rapport à 2019 pour l'ensemble des disciplines. Le résultat est globalement bon bien que l'écart entre les demandes et les dossiers traités reste important et voisin de 10 000 dossiers. Le résultat de 2020 est principalement porté par le LPS de Toulouse qui a augmenté sa production et bio PTSM et TOX SR de 30 %

L'activité individu réalisé majoritairement par l'UAG a connu une baisse de 15 % de la demande avec uniquement 201 673 profils établis en regard des 235 915 de 2019. Cette baisse, conséquence manifeste du confinement du premier trimestre de l'année n'a pas été compensée sur le reste de l'année.

Par ailleurs, conséquence de la mise en place du nouveau marché des kits en biologie génétique incluant la mise à disposition et donc le renouvellement des équipements analytiques, le nombre de profils traces transmis au FNAEG est passé de 58 087 à 62 399, soit une augmentation de presque 7 %

Concernant les délais de traitement, l'évolution par rapport à l'année 2019 montre une augmentation du délai moyen de traitement des dossiers criminels de 81 à 92 jours et des dossiers de PTS de masse en génétique de 54 à 64 jours. Cette situation résulte des effets de la crise de la COVID.

A noter, par ailleurs, que les délais moyens de traitement des dossiers délictuels et de toxicologie sécurité routière (SR) ont été réduits, passant de 67 à 65 jours pour les dossiers délictuels et de 2 à 1,8 jours pour la toxicologie SR.

L'amélioration des délais délictuels s'explique par l'opération de transfert de dossiers du LPS de Lyon vers les LPS de Lille et de Marseille. Pour la toxicologie SR, l'amélioration pourrait être liée la sectorisation par cour d'appel de l'acheminement de dossiers.

Concernant le stock, et pour l'ensemble des laboratoires, le déclenchement du PCA suite à la crise de la COVID 19 a engendré une forte augmentation des dossiers en portefeuille qui a pu être traité par la mise en place de l'élargissement des horaires de travail et des adaptations organisationnelles en équipes lors du premier déconfinement.

L'évolution du ratio des saisines traitées dans le mois sur le nombre de dossiers en stock montre, indépendamment de l'effet de la COVID 19, l'impact de la PTS de Masse sur les laboratoires de Lyon et de Toulouse et à conduit à organiser notamment des opérations de transfert de dossiers du LPS de Lyon vers les LPS de Marseille et de Lille.

La modernisation du laboratoire de Paris

L'octroi de 2,7M€ pour l'accompagnement du déménagement du laboratoire parisien à Saint-Denis(93) dans le cadre de la tranche spécifique du plan pluriannuel de modernisation des laboratoires (PPML) a permis l'acquisition de matériels analytiques lourds pour remplacer ceux qui ne pouvaient pas être déplacés ou dont l'obsolescence justifiait le remplacement. Le regroupement des trois entités du laboratoire de police de Paris à Saint-Denis, prévu pour l'automne 2020, a dû être décalé à janvier 2021 en raison des retards générés par la crise sanitaire. Cette opération d'envergure permet également l'amélioration des conditions de travail.

Perspectives 2021

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'INPS a fusionné avec le SCPTS au sein du nouveau service à compétence nationale, le service national de police scientifique (SNPS)

Poursuite de la modernisation des laboratoires

Les objectifs poursuivis demeurent principalement dans le maintien de la capacité opérationnelle des laboratoires de police par la poursuite du renouvellement des matériels analytiques les plus anciens, fortement sollicités et dont

l'obsolescence est programmée. L'amélioration des conditions de travail reste une préoccupation tant en ce qui concerne l'adaptation des espaces de travail que la sécurisation des bâtiments accueillant les laboratoires de police.

Le projet SMARTLAB 2022, financé par le fonds de transformation de l'action publique à hauteur de 5,15 M€ se poursuivra. Ce projet repose sur deux axes :

- la création d'un « HUB Scellés » national destiné à gérer les flux de scellés traités par les laboratoires de police scientifique en externalisant leur prise en charge et leur acheminement par un prestataire extérieur afin de décharger les enquêteurs et en améliorant les délais de traitement par une analyse concomitante des flux analytiques en cours ;
- la modernisation des systèmes d'information afin de les sécuriser et d'optimiser les données et leur transfert.

Dans le même esprit, les enquêteurs et les magistrats auront la possibilité de suivre les différentes étapes de la réception dématérialisée, rapide et sécurisée, des scellés et leur prise en charge aux résultats des analyses renforçant par là l'efficacité des services d'investigations dans la résolution des crimes et des délits.

Dans ce cadre, l'institut a sélectionné deux sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de ce « Hub scellés » et celle du système d'information métier des analyses criminalistiques (SIMAC),

D'autres axes d'innovations se poursuivront : projet de recherche et développement « Cyano Spray » (sur la thématique des traces papillaires), « Visages » (portrait-robot génétique) et le projet « Empact » (échange européen de données balistiques).

Opérations immobilières

Les opérations de rénovation et d'extension prévues sur le site d'Ecully dans le cadre du schéma directeur immobilier devraient débuter courant 2021. Ce chantier d'ampleur piloté par le SGAMI Sud-Est permettra de régler à la fois les problèmes de surdensité d'occupation des locaux que connaît le laboratoire de police scientifique de Lyon, grâce à la construction d'un modulaire offrant 1200 m² de surfaces supplémentaires, et de régler la problématique ancienne, et ayant atteint un niveau de criticité extrême, des centrales de traitement de l'air.

A Lille, le dossier visant à acquérir un terrain jouxtant le laboratoire pour un montant de 870 K€ est entré dans la phase de l'enquête d'utilité publique préalable à la procédure d'expropriation. Cette opération est la première étape qui permettra de construire sur cette emprise une extension du laboratoire afin de régler les problématiques de sur-occupation critique des locaux.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental					389	389
Transferts					389	389
P176 – Police nationale	14 266	14 266	11 546	11 546	11 200	11 200
Subventions pour charges de service public	8 426	8 426	8 763	8 763	8 500	8 500
Dotations en fonds propres	5 840	5 840	2 784	2 784	2 700	2 700
Total	14 266	14 266	11 546	11 546	11 589	11 589

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	8 500 8 500	8 058 8 058
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 571	16 735	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	106	600
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 800 1 800	2 168 2 168	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	6 100 1 000	8 092 19 1 131
Total des charges	16 571	16 735	Total des produits	14 706	16 750
Résultat : bénéfique		14	Résultat : perte	1 865	
Total : équilibre du CR	16 571	16 750	Total : équilibre du CR	16 571	16 750

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	1 065		Capacité d'autofinancement		1 033
Investissements	7 451	4 132	Financement de l'actif par l'État	2 700	603
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		149
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	8 515	4 132	Total des ressources	2 700	1 786
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 815	2 347

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le décalage entre le montant de la subvention pour charge de service public et celui exécuté s'explique par le reversement au programme 176, par l'INPS, de 480 K€ sous la forme d'un trop perçu. Cette opération a consisté en une reprise partielle de dotation réalisée sur décision de la DRCPN en raison de la ré-internalisation de l'établissement au sein du ministère de l'Intérieur à compter du 1er janvier 2021, par la fusion de l'INPS et du Service central de PTS (SCPTS). Pour les mêmes raisons de fermeture et de ré-internalisation de l'INPS au sein de la structure SNPS, une reprise partielle de la dotation en fonds propre, pour un montant de 2,486 M€, a également été réalisée sur l'enveloppe attribuée pour l'accompagnement du déménagement à Saint-Denis(93) du laboratoire de police scientifique de Paris. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a retardé la remise des locaux et impliqué de reporter la livraison de matériels commandés. Le mécanisme de trop perçu mis en place a porté sur ces dépenses engagées par l'établissement qui ne pouvaient être réglées, en l'absence de service fait, avant le 31 décembre 2020. Ces engagements juridiques seront

repris par le SNPS. Au final, l'INPS a reçu 603 K€ de subventions d'investissements en provenance de l'État : 2,7 M€ minorés de 2,486 M€ et 389 K€ dans le cadre de la MILDECA.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0	0	0	0
Fonctionnement	15 120	14 771	15 667	14 908
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 051	7 451	5 133	6 597
Total des dépenses AE (A) CP (B)	20 171	22 222	20 800	21 505
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	16 300	18 593
Subvention pour charges de service public	8 500	8 500
Autres financements de l'État	2 700	2 700
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	518
Recettes propres	5 100	6 875
Recettes fléchées	165	55
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	165	55
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	16 465	18 648
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 757	2 857

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Activité autres sections	0	1 400	1 400	0	0	1 510	3 456	2 910	4 856
	0	1 219	1 137	0	0	3 439	5 147	4 658	6 284
Activité Biologie	0	7 800	7 800	0	0	750	861	8 550	8 661
	0	8 609	8 514	0	0	67	234	8 676	8 748
Fonctionnement courant (support)	0	5 814	5 465	0	0	2 791	3 133	8 605	8 598
	0	5 610	5 217	0	0	1 615	1 210	7 225	6 427
Projets européens	0	106	106	0	0	0	0	106	106
	0	229	40	0	0	12	6	241	46
Total	0	15 120	14 771	0	0	5 051	7 450	20 171	22 221
	0	15 667	14 908	0	0	5 133	6 597	20 800	21 505

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 757	2 857
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	198
Autres décaissements non budgétaires	930	1 270
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 687	4 325
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	38
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	6 687	4 325

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	920	1 248
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	920	1 248
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 767	3 077
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 767	3 115
Total des financements	6 687	4 325

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Au résultat, on constate que le solde budgétaire déficitaire est ramené à 2,857 M€. Cette amélioration est à relativiser au regard de la fermeture de l'établissement public qui a amené à arrêter la prise en charge des factures au début du mois de décembre et entraîné de fait la non consommation des CP correspondants. Au 31 décembre 2020 le niveau de la trésorerie s'élève à 3,7 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		869	869
– rémunérés par l'État par ce programme		869	869
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

